RAPPORT ANNUEL

91-04436/

CHAMBRE

1989

DES NOTAIRES

1990

DU QUÉBEC

Rédaction, production et distribution:
Service des communications

Mise en page:
Le groupe Studio Bi

Impression:
GATT GRAPHIK INC.

TABLE DES MATIÈRES

1.0	Lettres de présentation		3
2.0	Liste des membres du Bureau		7
3.0	Liste des membres des comités de la Corporation		9
4.0	Liste du personnel		13
5.0	Répartition géographique des membres inscrits au Tableau de l'Ordre		17
6.0	Cotisations annuelles		19
7.0	Rapport du président		21
8.0	Rapport de la direction générale		25
9.0	Rapport du secrétaire		29
10.0	Rapport des services		31
	10.1	Syndic	32
	10.2	Inspection professionnelle	33
	10.3	Assurances	35
	10.4	Communications	36
	10.5	Services professionnels	38
	10.6	Services administratifs	41
	10.7	Registre des testaments	42
11.0	Rapport des comités		43
	11.1	Principales résolutions du Bureau	44
	11.2	Principales résolutions du Comité administratif	47
	11.3	Comité de vérification	50
	11.4	Comité de législation	51
	11.5	Comité de la formation	52
	11.6	Comité du Fonds d'études notariales	53
	11.7	Comité des examens	54
	11.8	Comité des communications	55
	11.9	Comité d'orientation et de stratégie	55
	11.10	Comité de la recherche fondamentale	55
	11.11	Comité du Fonds d'indemnisation	56
	11.12	Comité de discipline	57
	11.13	Comité de l'avenir et de l'intégrité	57
	11.14	Comité sur la publicité	58
	11.15	Comité de technologie de pointe	59
	11.16	Comité des relations canadiennes et internationales	60
	11.17	Comité sur les services frais juridiques	60
	11.18	Rapport sur le programme de bourses d'études supérieures	61
12.0	Rapport des vérificateurs		63
13.0	États financiers		65
14.0	Liste des notaires assermentés en 1989-1990		83

1.0

LETTRES DE PRÉSENTATION

Me Thomas J. Mulcair, président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des notaires du Québec.

Ce rapport couvre la période comprise entre le 1er avril 1989 et le 31 mars 1990.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Jacques Taschereau, notaire
Président

Montréal septembre 1990

Monsieur Raymond Savoie
Ministre responsable de l'application
du Code des professions
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application du Code des professions, le rapport des activités de l'Ordre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1er avril 1989 et le 31 mars 1990.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jacques Taschereau, notaire
Président

Montréal, septembre 1990

Conseil exécutif
Gouvernement du Québec
M. Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des notaires du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1990.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Raymond Savoie
Ministre responsable de l'application
du Code des professions

Québec, septembre 1990

2.0

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

DISTRICTS	REPRÉSENTANTS
Abitibi	Me Francine Séguin
Arthabaska	Me Raymond-Pierre Gingras
Beauharnois - Iberville	Me Ginette Gamache
Bedford - St-François	Me Louise-Marie Lemieux Me Denis Paré
Gaspé - Montmagny	Me Marc Boulanger Me Michel A. Charland
Hull	Me Claude Cécyre
Joliette - Terrebonne	Me Michel Dionne Me Yves Léonard
Montréal	Me Jacques Faribault Me Jacques Goyette Me Édith Guilbert Me A. Earl Kimmel Me Jean Lambert Me Jean-François Malo Me Guy Rivet
Québec - Beauce	Me Gérard Hébert Me Michel Poulin Me Marcel Trépanier Me Jacques A. Vachon
Saguenay - Lac St-Jean - Chicoutimi	Me Gaëtan Boily Me Jean-Pierre Côté
St-Hyacinthe - Richelieu - Verchères	Me Pierre Pepin
Trois-Rivières	Me Jean De Charette
Président sortant	Me Francis LeMay
Représentants du public	Mme Lise Bellemare M. Michel Bégin M. Robert Caron Mme Monique Goudreault

3.0

LISTE DES MEMBRES DES COMITÉS DE LA CORPORATION

COMITÉ ADMINISTRATIF

Me Jean Lambert, président
Me Michel Poulin, vice-président
Mme Lise Bellemare
Me Michel Dionne
Me A. Earl Kimmel
Me Francine Séguin

COMITÉ DES ASSURANCES

Me Michel A. Charland, président
Me Thomas W. Léonard, vice-président
M. André Pilon, secrétaire
M. André Faulkner
Me Gérard Hébert
Me Jean Lambert
Me Yves Léonard
M. Jacques Roy
Me Francine Séguin

COMITÉ DE DISCIPLINE

Me Claire Auger
Me Lawrence S. Bergman
Me Joseph Bernotas
Me Rémi Bisson
Me Armand Bolduc
Me Joanne Bouclin
Me Marc Boulanger
Me Georges Brosseau
Me Louis Brown
Me Jean De Charette
Me François Folot
Me Paul D. Gagné
Me Luc Gagnon
Me Pauline Gardner
Me Georges H. Garneau
Me Raymond-Pierre Gingras
Me Paul Hénault
Me André Hogue
Me Nicole Laferrière
Me Rémi Lamarche
Me Gaëtan Lévesque
Me Irwin Litvack
Me Denis Martin
Me André F. Meunier
Me Charles Munn
Me Guy Rivet
Me Jean-Guy Trépanier, secrétaire
Me Roger Vachon

COMITÉ DES EXAMENS

Me Guy Rivet, président
Me Jacques Beaulne
Me Serge Binette
Me Claude Cécyre
Me Pierre Ciotola
Me Jean Gagnon
Me Jean-François Malo
Me Jean-Eudes Roy

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Me Marcel Delorme, président
Me Jean-Pierre Bertrand
Me Claude Cécyre
Me Marguerite Hamelin
Me Maurice Lamothe
Me Yves Léonard
Me Yvan Pelletier
Me Guy Perreault
Me Jean-Guy Trépanier

COMITÉ DU FONDS D'INDEMNISATION

Me Francis LeMay, président
Me Marc Boulanger, vice-président
Me Jean-Guy Trépanier, secrétaire
M. Robert Caron
Me Paul D. Gagné
Me Guy Rivet

COMITÉ DU FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES

Me Jean Lambert, président
Me Michel Poulin, vice-président
Me Julien S. Mackay, secrétaire
Mme Lise Bellemare
Me Michel Dionne
Me A. Earl Kimmel
M. Guy Legault
Me Francine Séguin

COMITÉ DE LA FORMATION EN NOTARIAT

Me Michel Dionne, président
Me Jacques Goyette
Me A. Earl Kimmel
Me Jean Lambert
Me Jacques A. Vachon

COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Me Jacques Goyette, président
Mme Lise Bellemare
Me Louis Brown
Me Gaëtane Lemay
Me Marcel Trépanier

COMITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Me André Cossette
Me Michel Dionne
Me Jacques Goyette
Me Jacques Taschereau
Me Jacques A. Vachon

SOUS-COMITÉ DE LA FORMATION PRATIQUE

Me Ginette Gamache, présidente
Me Raymond Pierre-Gingras, vice-président
Me Jean-Pierre Côté
Me Jean Gagnon
Me Louise-Marie Lemieux
Me Guy Rivet

SOUS-COMITÉ DE LA FORMATION UNIVERSITAIRE

Me Jacques Beaulne
Me Michel Dionne
Me Denys-Claude Lamontagne
Me Jacques A. Vachon

COMITÉ DE LÉGISLATION

Me Earl Kimmel, président

SOUS-COMITÉ SUR LA LÉGISLATION COURANTE

Me Guy Rivet, président
Me Yves Pepin, secrétaire
Me Marc Boulanger
Me Jean De Charette
Me McDonald Roy

SOUS-COMITÉ DE LÉGISLATION SUR LE CODE CIVIL

Me Jacques Beaulne
Me Danielle Codère
Me A. Earl Kimmel
Me Chantal Roberge
Me Roland Vaillancourt

SOUS-COMITÉ DE LÉGISLATION SUR LA LOI SUR LE NOTARIAT

Me Édith Guilbert, présidente
Me Gaëtan Boily
Me Jean-Bernard Coupal

COMITÉ D'ORIENTATION ET DE STRATÉGIE

Me Marc Boulanger, président
Me Jean Lambert
M. Robert Caron
Me Michel Dionne
Me Jacques Goyette
Me Gaëtane Lemay

COMITÉ DE LA RECHERCHE FONDAMENTALE

Me Gaëtane Lemay, présidente
Me Gisèle Archambault
Me Jacques Beaulne
Me Marc Boudreault
Me Michel Cloutier
Me Gérard Guay

COMITÉ DES RELATIONS CANADIENNES ET INTERNATIONALES

Me Denis Paré, président
Me Gilles Demers
Me Gérard Ducharme
Me V. Simon Morency
Me Gaëtan Ruel

COMITÉ DE LA TECHNOLOGIE DE POINTE

Me Marcel Trépanier, président
Me Claude Bélanger
Me Raymond-Pierre Gingras
Me Pierre Venne

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Me Francis LeMay, président
Me Raymond-Pierre Gingras, vice-président
Me Gérard Hébert, secrétaire

COMITÉ DE L'AVENIR ET DE L'INTÉGRITÉ

Me Gaëtan Boily
Me Édith Guilbert
Me Jean-François Malo
Me Denis Paré
Me Francine Séguin

COMITÉ POUR LES BOURSES D'ÉTUDES

Me Jacques Auger
Me André Cossette
Me Robert Hétu
Me Roland Vaillancourt

COMITÉ SUR LA PUBLICITÉ

Me Raymond Lepage, président
Me Jean De Charette
Me Michel Dionne
Mme Monique Goudreault
Me Nicole Laferrière
Me Denis Paré

COMITÉ DE RETRAITE

Me Jean Lambert
Me Michel Dionne
Me A. Earl Kimmel
Me Jean-Guy Trépanier

COMITÉ SUR LES SERVICES FRAIS JURIDIQUES

Me Gérard Hébert, président
Me Francis LeMay, vice-président
Me Jean-François Malo, secrétaire
Me André Cantin

COMITÉ SUR LE TARIF

Me Jean-François Malo, président
Me Louise-Marie Lemieux, secrétaire
Me Ginette Gamache
Me Michel Poulin
Me Guy Rivet

COMITÉ DE NÉGOCIATION DU TARIF D'AIDE JURIDIQUE

Me Jean De Charette, président
Me Francis LeMay, vice-président
Me Marc Boulanger, secrétaire
Me Michel Dionne

4.0

LISTE DU PERSONNEL

PRÉSIDENCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

Lachance, Mme Lise	Adjoint au directeur général
Lambert, Me Jean	Président
Legault, M. Guy	Directeur général
Senneville, Mme Sylvie	Secrétaire du directeur général et du président

SERVICE DES ASSURANCES

Arial, Me Martine	Analyste
Audet, Me Raynald	Analyste sénior
Boulanger, Mme France	Secrétaire
Bradette, Me Andrée	Avocat
Corbin, Mme Nicole	Secrétaire
Demers, Me François	Avocat
Desrivières, Mme Madeleine	Responsable des opérations comptables et financières
Dupuis, Mme Chantal	Secrétaire
Gagnon, Me Lyne	Avocat
Kéroack, Mme Suzie	Secrétaire
Lamontagne, Mme Jocelyne	Secrétaire
Mongrain, Me Roméo	Analyste sénior
Pilon, M. André	Directeur
Poudrier, Me Guy	Responsable des opérations sinistres
Roberge, Me Jacques	Analyste

SERVICE DES COMMUNICATIONS

Bouchard, Me Daniel	Juriste relationniste
Cazes, Mme Diane	Secrétaire
Dubuc, Mme Chantal	Secrétaire
Fortin, M. Antonin	Directeur
Guénette, Mme Diane	Commis
Langevin, Mme José-Marie	Agent d'information
Pelletier, Mme Christiane	Secrétaire
Piette, Mme Isabelle	Réceptionniste
Rondeau, Mme Louise	Agent de coordination des événements spéciaux

SERVICE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Bertrand, Me Jean-Pierre	Inspecteur
Delorme, Me Marcel	Directeur
Gosselin, Mme Nathalie	Secrétaire
Hamelin, Me Marguerite	Inspecteur
Lamothe, Me Maurice	Inspecteur
Pelletier, Me Yvan	Inspecteur
Perreault, Me Guy	Inspecteur
Sédillot, Mme Claudette	Secrétaire
Trépanier, Me Jean-Guy	Secrétaire des comités d'inspection, de discipline et du fonds d'indemnisation

SECRÉTARIAT

Bourgeault, Mme Johanne	Secrétaire
Jacob, Me Madeleine	Secrétaire/Registraire
Richard, Mme Annie	Secrétaire
Sicard, Mme Christine	Secrétaire

(RECHERCHE TESTAMENTAIRE)

Guimond, Mme Ginette	Préposée à la recherche
Lachance, Mme Huguette	Préposée à la recherche
Lamarche, Mme Manon	Préposée à la recherche
Lindsay, Mme France	Préposée à la recherche
Trudeau, Mme Monique	Responsable de la recherche

(INSCRIPTION TESTAMENTAIRE)

Faille, Mme Diane	Responsable de l'inscription
Gauvin, Mme Éliane	Préposée à l'inscription
Girard, Mme Chantal	Préposée à l'inscription
Marois, Mme Carole	Préposée à l'inscription
Péthel, Mme Sylvie	Préposée à l'inscription

SERVICES PROFESSIONNELS

Mackay, Me Julien S.	Directeur

(RECHERCHE ET INFORMATION JURIDIQUE)

Bélanger, Mme Marlène	Secrétaire
Berthold, Me Sylvie	Juriste
Bessette, Me Mireille	Juriste
Boucher, Mme Colette	Secrétaire
Charest, Me Laurence	Juriste
Clermont, Me André	Juriste
Heppell, Mme Diane	Secrétaire
Massie, Me Linda	Juriste
Meloche, Mme Sylvie	Préposée au Répertoire de droit
Normandin, Me Annick	Responsable du Répertoire de droit
Pepin, Me Yves	Juriste

(CENTRE DE DOCUMENTATION)

Bernier, Mme Nicole	Technicienne en documentation
Duquette, Mme France	Technicienne en documentation
Guimond, Mme Marie-Claude	Technicienne en documentation
Lachance, Mme Manon	Commis
Lafleur, Mme Ginette	Commis
Ouimet, Mme Louise	Technicienne en documentation
Rondeau, Mme Huguette	Commis
Thériault, Mme Denise	Commis

(FORMATION PROFESSIONNELLE)

Ducharme, Me Johanne	Responsable de la formation
Heppell, Mme Marie-France	Secrétaire

SERVICES ADMINISTRATIFS

Arseneault, M. Daniel	Préposé aux intérêts sur les comptes en fidéicommis
Beaudoin, M. Charles	Responsable des ressources humaines
Béland, Mme Rachel	Préposée aux déboursés
Bélanger, M. Roger	Préposé au courrier
Boucher, Mme Julie	Commis
Gravel, Mme Vivianne	Agente de bureau ressources humaines
Laturaze, M. Maurice	Responsable de l'informatique
Légaré, M. Jean	Contrôleur
Pharand, M. Pierre	Directeur
Rodrigue, Mme Diane	Préposée aux comptes à recevoir
Smith, Mme Caroline-Lucie	Technicienne en comptabilité
St-Onge, M. Julien	Commis

SYNDIC

Binette, Me Gaston	Syndic adjoint
Boucher, Me Gilles	Syndic
Coderre, Mme Lucie	Secrétaire
Faubert, Mme Suzanne	Secrétaire
Lacroix, Mme France	Secrétaire
Lafond, Mme Johanne	Secrétaire
Laliberté, Me Maryse	Syndic adjoint
Lanthier, Mme Maryse	Secrétaire
Villeneuve, Me Michel	Syndic adjoint

5.0

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

District d'Abitibi:	62
District d'Arthabaska:	93
District Beauharnois-Iberville:	121
District Bedford:	69
District Chambly-Laprairie:	236
District Gaspé:	33
District Hull:	146
District Joliette:	123
District Laval:	138
District Montréal:	941
District Québec-Beauce:	563
District Rimouski:	98
District Saguenay-Lac St-Jean:	103
District St-François:	129
District St-Hyacinthe-Richelieu:	113
District Terrebonne:	180
District Trois-Rivières:	145
Notaires hors Québec:	10
Total des membres au 31 mars 1990	3 303

6.0

LES COTISATIONS ANNUELLES 1989-1990

Fonds général	600 $
Fonds d'indemnisation	140 $

COTISATIONS SPÉCIALES

Pour une campagne de publicité	100 $
pour le plan d'action du droit préventif	175 $

7.0

RAPPORT DU PRÉSIDENT

J'ai l'agréable devoir, pour une sixième année, de faire rapport des activités de la Chambre des notaires, du Bureau, du Comité administratif et de la présidence de la corporation professionnelle des notaires.

Pendant l'exercice 1989-1990, les membres du Bureau ont tenu 8 sessions formelles et une journée de travail informelle, totalisant 12 jours de délibérations alors que le Comité administratif s'est réuni 11 fois pour un total de 14 1/2 jours auxquels s'ajoutent deux journées d'étude, tenues en novembre et décembre 1989, sur les priorités et objectifs et la composition et le fonctionnement des comités de la Chambre des notaires.

RÉSULTATS FINANCIERS

Je suis heureux d'annoncer, encore une fois cette année, que les résultats financiers de la Chambre des notaires confirment le respect des prévisions budgétaires lequel demeure toujours le principal critère d'évaluation de la performance d'une administration. Cependant, nous devons noter la situation déplorable qui a vu le jour cette année au fonds d'indemnisation. D'une nature difficilement prévisible, cette situation a entraîné, pour l'exercice 1990-91, une hausse importante de la contribution des notaires à ce fonds et amené le Bureau à affecter des sommes aux activités de surveillance et de prévention.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Entré en fonction dans les tout derniers jours de l'exercice précédent, le nouveau directeur général de la Chambre des notaires, monsieur Guy Legault, n'a pas tardé à faire sa marque et imprégner de son style l'administration générale de notre organisme professionnel.

En fin d'exercice, les élus ont dressé un constat général de satisfaction pour la restructuration des divers services et l'implantation d'une nouvelle philosophie de gestion marquée d'une responsabilisation accrue des cadres.

Par ailleurs, la syndicalisation du personnel de soutien, à la fin de l'été 1989, a causé un certain étonnement. Néanmoins, la Chambre des notaires ne s'est pas opposée au choix de ses employés et s'est rapidement consacrée à la tâche de la négociation d'une première convention collective.

VIE PROFESSIONNELLE

Plusieurs événements ont marqué l'exercice écoulé à ce chapitre. Bien qu'ils n'aient pas tenu la manchette, ces faits revêtent une très grande importance dans l'évolution de notre profession.

L'exercice s'est ouvert sur la tenue du premier congrès authentique de l'Ordre en 6 ans. Le thème, profond en signification, s'inscrivait dans le repositionnement du notairat sur le marché des services juridiques du début du XXIe siècle. "Le notaire, plus qu'un conseiller juridique" présageait déjà de l'incroyable moment de réflexion que la profession allait proposer aux Québécois quelques mois plus tard. La création de la reconnaissance au mérite notarial destinée à souligner l'excellence dans la profession venait couronner par une immense bouffée de fierté un congrès organisé en un temps record et fort bien réussi.

La création du Mouvement Jeune Notariat du Québec, l'été dernier, constitue une réussite de la plus haute importance puisqu'elle assurera aux jeunes notaires, cette partie très importante des effectifs de la profession, un véhicule de pensées et d'actions essentiel pour façonner le devenir du notariat.

Tout au cours de l'année 1989, plusieurs associations locales ou régionales de notaires ont été créées ou revitalisées. L'émergence d'activités authentiquement locales et populaires couplées à l'opération porte-parole du programme de droit préventif, a produit, au cours des 6 derniers mois de l'exercice, une présence dynamique du notariat dans la population québécoise et cela à un niveau d'intensité sans précédent dans notre histoire.

La session des cours de formation continue des 3 et 4 novembre 1989 passera à l'histoire du notariat québécois comme étant le plus grand rassemblement de notaires pour une seule et même activité. Près de 1 600 notaires, soit 50 % du total des effectifs de la profession, en participant à cette activité didactique, ont inscrit un record dans les annales du monde professionnel québécois.

Autre fait de grande importance: la disparition de la Fédération des notaires du Québec en décembre dernier. Il ne m'appartient pas de procéder à l'autopsie; cependant, cette analyse doit être effectuée afin que l'implication profonde, sincère et désintéressée de nombreux notaires dans cet organisme ne soit pas vaine, car je suis

d'avis que la Chambre des notaires ne doit pas être le seul organisme à occuper toute la scène notariale.

Il faut bâtir sur l'enseignement de nos expériences collectives, toutes sans exception.

L'année 1989-90 aura connu une autre première qui marquera à coup sûr l'avenir de la profession: la première élection à se tenir par courrier et où, pour la première fois le chef de l'Ordre, le président de la Chambre des notaires, aura été élu au suffrage universel. L'adoption en juin 1989 d'une modification de notre loi à cet effet aura permis ce premier exercice en profondeur de démocratie professionnelle.

ACTIVITÉS CANADIENNES ET INTERNATIONALES

À ce chapitre, l'exercice 1989-90 aura été également très fertile en événements annonciateurs ou prometteurs.

Ce fut d'abord, en avril 1989, la consécration de l'établissement d'une relation privilégiée entre les notariats français et québécois par la participation, dans une même semaine, du soussigné au congrès des notaires de France à Strasbourg et celle de Me Jacques Béhin, président du Conseil supérieur du notariat de France à notre congrès de Montréal.

Cette amitié s'est concrétisée davantage par la collaboration du Mouvement Jeune Notariat de France à la naissance de son jeune frère québécois, dans la participation d'une délégation de jeunes notaires d'ici au Congrès du Mouvement Jeune Notariat à Barcelone: "Europe 1993 - Libre échange Canada - États-Unis". Ce fut aussi la participation du président de la Chambre des notaires aux travaux de l'Assemblée de liaison des notaires de France sur la nouvelle Europe juridique. Ce fut enfin le début d'une expérience pilote sur l'échange de stagiaires par la venue ici du premier jeune notaire stagiaire français en janvier dernier.

D'autres activités ont également concrétisé l'ouverture internationale du notariat québécois: la participation active en septembre 1989, au congrès de fondation de l'Union mondiale des professions, l'accueil d'une délégation de juristes hongrois qui, retournant dans leur pays, auraient décidé de calquer leur nouvelle loi sur le notariat sur celle du Québec; l'accueil durant une semaine d'une quarantaine de notaires et jeunes étudiants en notariat de Belgique. Ce fut également l'établissement de calendriers de rencontres pour les mois à venir avec d'autres groupes de notaires et juristes étrangers.

Mais l'événement international de l'année est sans contredit l'accession du premier notaire québécois à la présidence triennale de l'Union internationale du notariat latin lors du congrès de cet organisme à Amsterdam en mai 1989. Me Gilles Demers, depuis, occupe ses fonctions avec brio et a déjà commencé à impliquer dans les affaires internationales un plus grand nombre de ses confrères d'ici.

CODE CIVIL ET DROIT PRÉVENTIF

Voilà le dossier qui couronne avec envergure une décennie notariale qui avait débuté avec ampleur, par le dépôt du rapport de la Commission d'étude et d'action sur l'avenir du notariat, ouvrage demeuré sans équivalent dans le monde professionnel canadien. Opération considérable, le programme d'action de la Chambre des notaires sur la déjudiciarisation et la réforme du Code civil a été imaginé dès les premiers jours de janvier 1989. Les membres du Bureau ont, quant à eux, consacré un temps d'étude record pour un seul et même sujet. Enfin, à la suite d'une deuxième tournée présidentielle du Québec, en moins d'un an, les notaires à la quasi-unanimité se sont imposés une cotisation extraordinaire en adoptant dans l'enthousiasme ce projet social sans précédent dans l'histoire professionnelle québécoise et canadienne.

L'envergure de ce projet a marqué, comme nulle autre affaire auparavant, la vie de la profession notariale. Toutes nos activités de communication, par exemple, ont été conçues en fonction de ce programme réalisé avec une intensité jamais vue.

Le dépôt, en juin dernier, par l'Assemblée nationale des lois 145 (protection des inaptes) et 146 (égalité économique des époux) allait propulser le notariat à l'avant-scène de l'actualité et donner à son action un relief et une dimension jamais vus.

La fin de l'exercice 1989-90 tombe au beau milieu de l'action alors qu'une campagne d'information populaire originale et provocante sur la réforme du Code civil bat son plein, qu'entrera en vigueur dans quelques jours la loi 145 et que s'est tenu à la fin d'avril 1990 le premier grand moment de réflexion collective sur l'évolution du droit au Québec, le symposium "Le droit en question".

Les notaires ont vraiment pris au sérieux le ministre de la Justice du Québec, l'honorable Gil Rémillard, lorsqu'il a affirmé que la réforme du Code civil était un projet de société. Les notaires ont appuyé concrètement son propos en suscitant un débat de société sur cette réforme législative.

AU REVOIR !

Ce rapport est le dernier que j'aurai l'honneur de signer à titre de président de la Chambre des notaires du Québec. J'en suis fier, car il témoigne de l'extraordinaire vitalité du notariat québécois et affirme hors de tout doute que la profession notariale est une force authentiquement québécoise sur laquelle on pourra et devra compter à l'orée du XXI[e] siècle.

Je termine en remerciant bien sincèrement tous les membres du Bureau, les divers comités, le personnel de soutien, les professionnels et les cadres de la Chambre des notaires et particulièrement le vice-président, Me Michel Poulin, mes collègues du Comité administratif et les membres de la Direction générale pour leur appui et leur soutien indéfectibles, car sans eux la réussite n'aurait tout simplement pas été.

Le président,

Jean Lambert, notaire

8.0

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Il me fait grand plaisir de vous présenter mon rapport au terme de la première année de mon mandat. Vous y trouverez un résumé des principales réalisations de l'exercice 1989-1990; les rapports des directeurs de service constituent un complément indispensable à ce rapport en présentant plus en détails les résultats atteints dans chaque secteur d'activités.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

À la suite de l'intérim du président, Me Jean Lambert, à la Direction générale et à la réflexion sur le droit préventif, il était de toute première importance de consolider l'organisation interne avant la fin du triennat.

Après une consultation auprès de tout le personnel de la Chambre des notaires, une nouvelle structure organisationnelle était progressivement mise en place; d'abord en octobre 1989 avec, entre autres, la création des postes d'adjoint au directeur général, de responsable des ressources humaines et de responsable de l'informatique, pour être complétée en décembre 1989.

La nouvelle structure repose sur un regroupement logique des activités de même nature qui permet une meilleure coordination entre les services tout en assurant l'atteinte de la double mission de la Corporation soit la protection du public et le développement de la profession. La réorganisation a nécessité des ajustements aux budgets, sans toutefois entraîner de dépassement budgétaire.

Je tiens à souligner la nomination de madame Lise Lachance, au poste d'adjoint au directeur général, qui a continué à occuper le poste de responsable du Centre de documentation par intérim, et qui, forte de ses quinze années d'expérience à la Chambre des notaires, a su apporter à la Direction générale un dynamisme et une rigueur fort appréciés. Je ne saurais également passer sous silence le travail inlassable de notre précieuse collaboratrice madame Sylvie Senneville.

RESSOURCES HUMAINES

Un changement organisationnel de cette ampleur implique de revoir les mandats de chaque service et il crée inévitablement un certain climat d'incertitude et d'insécurité. Dans un tel contexte, il a été essentiel d'intensifier les communications avec le personnel tant par des rencontres de groupe que par des communications écrites.

Par ailleurs, les conditions de travail des employés devaient être révisées en fonction des conditions offertes par des employeurs comparables sur le marché. Une nouvelle politique de concours internes pour les emplois de soutien fut instaurée et des réaménagements furent apportés aux horaires de travail dont l'introduction des horaires variables sujets à certaines conditions.

Le 22 septembre 1989, le Syndicat des employé(e)s professionnels(les) et de bureau, FTQ, Section local 57, obtenait un certificat d'accréditation pour représenter les employés de soutien de la Chambre des notaires du Québec. Les négociations ont débuté en décembre et ont porté sur les clauses normatives.

La révision des conditions de travail des cadres et des professionnels s'est effectuée en consultation avec les employés concernés et nécessite une mise à jour complète du système d'évaluation des postes, une enquête salariale et la révision de la politique salariale en conformité avec les principes établis par le Comité administratif.

Les évaluations du rendement sont utilisées pour une deuxième année consécutive et détermineront les augmentations salariales selon des mesures transitoires approuvées par le Comité administratif.

PRIORITÉS ET OBJECTIFS

L'équipe de direction a tenu une réunion spéciale des directeurs les 5 et 6 décembre 1989 pour, entre autres, consolider l'esprit d'équipe et finaliser les objectifs de la prochaine année; vingt-cinq (25) objectifs ont été élaborés. De même, le Comité administratif a tenu une journée d'étude, le 10 novembre 1989, et le Bureau a approuvé, à sa réunion des 1er et 2 février 1990, quinze (15) objectifs pour la période de 1990-1993, objectifs qui devront être révisés par le nouveau Bureau.

SUPPORT AU COMITÉ ADMINISTRATIF ET AU BUREAU

Des directives ont été transmises pour améliorer la présentation des rapports soumis au Comité administratif et au Bureau afin de faciliter le travail des membres.

De plus, des mécanismes ont été élaborés pour assurer la communication des décisions au personnel concerné et l'atteinte des résultats visés.

RÔLE ET MANDATS DES COMITÉS

Le Comité administratif a tenu une journée d'étude le 8 décembre 1989 sur le rôle et les mandats des comités et le Bureau a approuvé des modifications à la nomenclature des comités à sa réunion des 1er et 2 février 1990. Certains comités ont été éliminés et d'autres ont été regroupés afin de mieux répondre aux besoins actuels.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Un plan directeur informatique a été élaboré afin de moderniser les équipements et prévoir le développement ordonné des systèmes pour mieux répondre aux différents besoins d'information des membres, des représentants et du personnel.

Une analyse de rentabilité a été effectuée pour évaluer les avantages économiques de rapatrier les activités d'édition des différentes publications. Les résultats de l'analyse sont positifs et le rapatriement devrait se faire au cours du prochain exercice financier.

La présentation des prévisions budgétaires 1990-1991 a été modifiée pour faciliter leur compréhension. Des documents synthèses présentant les faits saillants sont maintenant préparés afin de permettre aux membres de mieux comprendre l'état projeté des finances de leur Corporation, en attendant que des modifications plus substantielles soient apportées à la nomenclature des comptes.

Un comité de sélection a été formé pour recommander au Comité administratif un gestionnaire externe des fonds de la Chambre des notaires.

Certaines politiques administratives ont été mises sur pied pour améliorer le contrôle interne, notamment en ce qui concerne les comptes de dépenses du personnel, les dépenses de formation et l'utilisation des ressources de l'employeur à des fins personnelles.

SERVICE AUX NOUVEAUX MEMBRES

Des journées d'accueil sont maintenant offertes aux nouveaux notaires avant leur assermentation pour se familiariser avec leur Corporation professionnelle.

CONCLUSION

Comme vous pouvez le constater, les activités de l'année ont été intenses, notamment avec l'arrivée de nouveaux membres dans l'équipe, l'élection du président pour la première fois au suffrage universel et la fin du triennat.

Toutes ces réalisations n'auraient pu être accomplies sans le support de tout le personnel, de l'équipe de direction, de l'appui du président, Me Jean Lambert, et la collaboration soutenue des membres du Bureau, du Comité administratif et des comités. Je profite de l'occasion pour les remercier tous chaleureusement.

Le directeur général,

Guy Legault

9.0

RAPPORT DU SECRÉTAIRE

REGISTRE NOTARIAL

Au 31 mars 1990, il y avait 3 303 notaires en exercice, soit 2 227 hommes et 1 076 femmes. Au cours de cette dernière année, 193 candidats ont été admis à l'exercice de la profession.

Le Comité administratif a accordé son consentement à onze demandes de réadmission.

Cinquante-et-un notaires ont démissionné comme membre de la Corporation. Enfin, sept notaires ont été radiés par le Bureau pour ne pas avoir acquitté dans les délais fixés leurs cotisations.

INSCRIPTION AU NOTARIAT

Dans un rapport déposé à la réunion du Comité administratif, du mois de janvier, le secrétaire par intérim, Me Jean-Pierre Bertrand, informait le Comité que 198 demandes d'inscription au notariat avaient été présentées.

CESSIONS DE GREFFE

Le Comité administratif a accordé sa permission à cinquante-deux cessions de greffe. De ce nombre, douze constituent des morcellements de greffe.

10.0

RAPPORT DES SERVICES

10.1 SYNDIC

DEMANDES D'ENQUÊTE

Au cours de l'année 1989-1990, nous avons reçu 1 235 demandes d'enquête: 993 venant du public, 45 venant des notaires et 197 initiées sur notre propre demande.

Toutes ces demandes d'enquête ont été examinées, analysées et jugées, incluant évidemment les demandes reçues à la fin de l'année 1988-1989, à l'exception cependant de celles reçues en mars 1990, le délai d'examen étant d'environ un mois.

479 demandes n'ont pas nécessité l'ouverture d'un dossier d'enquête, ayant pu être réglées à l'occasion d'une communication verbale ou écrite avec le plaignant et/ou le notaire concerné, ou ayant tout simplement été jugées irrecevables.

ENQUÊTE

Nous avons ouvert 703 dossiers d'enquête, 461 à la demande du public, 45 à la demande d'un notaire et 197 de notre propre initiative. Parmi ces 197 dossiers, 27 nous ont été référés par le Comité d'inspection professionnelle, 54 par des plaignants voulant conserver l'anonymat, 69 pour des cas de comptabilité en fidéicommis, les autres cas étant particuliers.

Ces enquêtes concernaient 519 notaires, 471 ayant fait l'objet d'une seule enquête, 51 ayant fait l'objet de 2 enquêtes, 12 de 3, 6 de 4, 2 de 5, 1 de 6, 2 de 8, 1 de 12, 1 de 14 1 de 25 et 1 de 26.

De toutes ces enquêtes, 36 furent menées contre plus d'un notaire à la fois.

Ces enquêtes se répartissent, quant à l'objet, ainsi:

Retard	86
Éthique	345
Autres articles de déontologie	11
Loi sur le notariat	68
Publicité	57
Tarif	14
Fidéicommis	171
Honoraires	87
Divers	10

Ces enquêtes ont été faites suivant les procédés habituels exigeant souvent des déplacements de notre part auprès des notaires concernés ou auprès de toutes autres personnes que nous jugions opportun de rencontrer.

Nous avons fermé 643 dossiers d'enquête au cours de l'année 1989-1990, réglés comme suit: 143 dossiers ont été considérés non fondés; 500 dossiers ont été considérés fondés en tout ou en partie et ont été réglés pour la grande majorité au niveau du syndic, 37 cas ayant cependant fait l'objet d'une plainte disciplinaire de notre part.

Au 31 mars 1990, nous avions encore 501 dossiers d'enquête en cours, soit une augmentation de 16,5 % par rapport à l'année précédente.

CONCILIATION ET ARBITRAGE

Plusieurs demandes d'enquête formulées par le public relatives au Tarif d'honoraires des notaires du Québec se règlent par des explications de notre part à l'effet que le compte produit par le notaire est justifié.

Dans 63 dossiers, notre conciliation a permis au notaire et à son client d'en venir à une entente à l'amiable, évitant ainsi l'arbitrage et des poursuites onéreuses de part et d'autre. Il n'y a eu aucun cas d'arbitrage.

MÉDIATION DU PRÉSIDENT

Nous avons reçu au cours de la dernière année 11 demandes de médiation du président au sujet d'un litige opposant des confrères. En de tels cas, nous préparons le dossier que nous soumettons ensuite au président pour étude. Par la suite, nous convoquons les

parties pour le président et nous les rencontrons avec lui pour qu'il exerce sa médiation. Plusieurs autres différends entre confrères ont été réglés au niveau du syndic.

PRÉVENTION ET INFORMATION

Suivant un relevé effectué pendant l'année écoulée, il s'est avéré que nos collaboratrices ont reçu et logé plus de 11 562 appels téléphoniques. À ce nombre, il faut ajouter ceux reçus et logés directement par le Syndic et ses adjoints.

Ces appels téléphoniques avaient pour objet des informations d'ordre général de la part du public ou de la part des notaires.

Ce contact direct avec le public et les notaires nous permet de faire un travail de prévention efficace.

Toujours durant la même période, nous avons reçu à nos bureaux plus de 108 personnes pour leur donner différents renseignements d'ordre général sans qu'il y ait nécessairement une demande d'enquête.

PLAINTES DISCIPLINAIRES

La nature des 37 plaintes disciplinaires portées par nous au cours de l'année 1989-1990 est bien détaillée dans le rapport relatif aux activités du Comité de discipline. Il est sûrement intéressant d'analyser la nature de ces plaintes par rapport au travail effectué par le syndic puisque nous dépensons beaucoup d'énergie dans ce domaine.

10.2 INSPECTION PROFESSIONNELLE

NOMBRE D'INSPECTIONS

Durant cette période, les inspecteurs ont procédé à l'inspection de l'étude, du greffe et des dossiers de sept cent vingt-six notaires répartis comme suit dans tous les districts: Abitibi (4), Arthabaska (30), Beauharnois-Iberville (63), Bedford -St-François (43), Gaspé-Montmagny (5), Hull (40), Joliette-Terrebonne (68), Montréal (289), Québec-Beauce (113), Saguenay - Lac St-Jean (36), St-Hyacinthe - Richelieu - Verchères (28) et Trois-Rivières (7).

Nous avons utilisé l'ancienne appellation des districts de la Loi sur le notariat étant donné que les modifications apportées à la Loi sur le notariat divisant le Québec en 17 districts électoraux ne sont entrées en vigueur que durant le présent exercice.

La diminution du nombre d'inspections par rapport à l'année précédente s'explique par la perte d'un inspecteur qui n'a pas été remplacé et par l'absence de Me Jean-Pierre Bertrand durant une période de six mois.

Enfin, le Comité s'est réuni à Montréal à sept occasions.

AUTO-ÉVALUATION

Nous avons demandé, comme nous le faisons maintenant à chaque année, aux cent quatre-vingt-quatorze notaires nouvellement assermentés, ceux de 1989, de procéder à leur propre évaluation au moyen du Guide d'évaluation et de nous en faire rapport.

L'auto-évaluation constitue pour les jeunes notaires un premier contact avec l'inspection professionnelle et ceux qui font l'exercice de façon sérieuse ne peuvent qu'en retirer des bénéfices.

Quant à nous, elle permet de mieux rationaliser l'inspection de ces jeunes notaires que nous visitons normalement après la première année, en nous fournissant des informations qui nous aident à déterminer ceux qui doivent être visités à brève échéance et ceux dont la visite peut être retardée.

Nous avons aussi demandé aux cent cinquante-six notaires qui, pour les fins du Régime d'assurance responsabilité professionnelle, faisaient partie de la catégorie B, de compléter le rapport d'évaluation et de nous le retourner.

À la suite de cet exercice, un certain nombre d'entre eux recevront prochainement la visite d'un inspecteur.

MANDAT

Le Comité, d'une façon générale, a bien respecté son mandat de procéder à l'inspection des notaires à tous les trois ans.

ACTIONS DU COMITÉ

- Inspections rapprochées

Le Comité a demandé dans vingt cas que le notaire fasse l'objet d'une inspection à une date rapprochée dans le but de vérifier s'il a été tenu compte des recommandations formulées et s'il y a eu amélioration par rapport à la situation constatée précédemment.

Les contraventions et lacunes rencontrées touchent toutes les facettes de la pratique notariale mais les plus fréquentes peuvent être regroupées comme suit: accrocs au formalisme de l'acte notarié ou aux règles régissant la tenue de la comptabilité en fidéicommis (tenue déficiente, absence de conciliation mensuelle, soldes débiteurs), rédaction déficiente (testaments, ventes), délai excessif pour l'enregistrement des actes et absence de retenue des fonds.

De plus, au cours de l'année, les inspecteurs ont procédé à l'inspection rapprochée de trente et un notaires dont l'inspection précédente avait révélé des lacunes ou contraventions de nature similaire.

Dans la très grande majorité des cas, le notaire avait adopté des mesures de correction jugées satisfaisantes par le Comité.

Dans les quelques cas où la situation n'avait pas vraiment changé, nous en avons informé le Syndic.

RENCONTRES AVEC LE PRÉSIDENT

Le Comité a demandé au président de rencontrer les notaires dans treize dossiers afin de rechercher avec eux les moyens de remédier à une situation jugée insatisfaisante.

Les problèmes rencontrés étaient généralement de même nature que dans le cas précédent. Normalement, ces notaires devraient faire l'objet d'une visite rapprochée.

SYNDIC

Enfin, dans douze cas, le dossier a été référé au Syndic ou traité conjointement avec ce dernier, l'inspection ayant révélé des infractions à caractère déontologique ou une pratique dénotant un laisser-aller confinant à l'incurie.

De façon plus précise, certaines de ces infractions avaient trait à la signature d'actes sans la présence du notaire, à la réception de contre-lettres pour des fins présumément illégales ou à des manquements importants aux dispositions du Règlement sur la comptabilité en fidéicommis.

STAGE DE PERFECTIONNEMENT

Un notaire dont l'inspection avait révélé une connaissance nettement insuffisante des dispositions de la Loi sur le notariat, particulièrement en ce qui a trait au formalisme de l'acte notarié, a accepté d'effectuer un stage de perfectionnement de quatre mois chez un notaire dont le choix avait, au préalable, reçu l'assentiment du Comité.

Le notaire a accepté de cesser toute activité professionnelle durant les deux premiers mois de ce stage et de reprendre ses activités durant les deux derniers mois sous le contrôle de son confrère.

Le stage s'est terminé récemment et le notaire doit être visité à nouveau prochainement.

RETENUE DES FONDS

Nous vous faisions part dans notre rapport de l'année dernière de notre intention de recueillir des statistiques sur la retenue des fonds.

Nous avons donc recueilli des informations sur cette question chez six cent soixante-dix-huit notaires au cours de la dernière année.

De ce nombre, trois cent cinquante et un, soit 52 % effectuaient la retenue des fonds dans la totalité des dossiers examinés. Deux cent soixante et onze, soit 40 % retenaient les fonds dans une proportion variant de 20 % à 80 %. Cela signifie donc que 92 % de ces notaires effectuaient la retenue des fonds dans une proportion quelconque.

Vues sous un autre angle, ces statistiques démontrent que sur les 2 935 dossiers examinés, les fonds avaient été retenus dans 2 138 cas, soit dans une proportion de 73 %.

Cependant, la retenue des fonds est probablement faite dans une proportion légèrement supérieure étant donné que ces statistiques ne tiennent pas compte du fait que, dans certains cas, le notaire a pu préparer et comptabiliser les chèques à l'avance et les retenir au dossier.

10.3 RAPPORT CONJOINT DU COMITÉ DES ASSURANCES ET DU SERVICE DES ASSURANCES

La dernière année aura été marquée surtout par des changements importants au niveau de la cotisation pour l'année 1990.

En effet, la limite de base a été augmentée à 250 000 $ et ce, sans augmentation de la cotisation.

De plus, une modulation basée sur le nombre d'années de pratique dans la catégorie A a été implantée pour permettre une réduction de cotisation dans les 5 premières années et également l'implantation pour 1991 d'une modulation basée sur les sinistres payés.

La cotisation unique pour les notaires de catégorie A qui passent à la catégorie B ou C a été abolie.

Un choix de mode de paiement a été implanté; les membres peuvent maintenant acquitter leur cotisation en un, deux ou douze versements.

Enfin, après entente avec les assureurs, le Service des assurances offre directement aux notaires de l'assurance excédentaire jusqu'à 5 000 000 $.

CONTENTIEUX

Le contentieux est maintenant implanté avec l'embauche de deux avocats plaideurs.

PERMIS D'ASSUREUR

Comme le Bureau de la Chambre a réitéré son désir de ne pas demander de permis d'assureur pour le Fonds des assurances tant que la modification législative permettant d'assurer les ex-membres ne sera pas adoptée, le dossier pour la demande de permis a été suspendu. Toutefois, il semble que cette modification législative sera effectuée dans les prochains mois et nous croyons pouvoir en arriver à obtenir le permis pour 1991.

ASPECTS FINANCIERS

Les revenus consolidés pour l'année 1989 ont été de 7 801 792 $, dont 2 349 169 $ en revenus de placements et des dépenses de 6 282 731 $ pour un surplus d'opération de 1 519 061 $. Une bonification des réserves des années antérieures s'est soldée par un surplus de 1 145 299 $. Le surplus total à la fin de l'exercice, le 31 décembre 1989, est donc de 7 932 920 $ réparti comme suit: 1 700 000 $ pour réserve de stabilisation de la prime et de 6 232 920 $ pour couvrir la marge de solvabilité.

Le Fonds des assurances est en bonne santé financière et dispose de réserves suffisantes pour l'obtention du permis d'assurances et pour permettre un développement du régime et des services aux membres sans heurt dans les années subséquentes.

10.4 SERVICE DES COMMUNICATIONS

Au Service des communications, le dernier exercice financier aura été marqué par une autre année d'activités intenses. Par des réalisations concrètes, nous avons ainsi posé les premiers jalons de notre nouvelle orientation en vue de positionner le notaire comme le juriste par excellence du droit préventif.

DROIT PRÉVENTIF ET DÉJUDICIARISATION

C'est d'ailleurs sous cet angle et dans le cadre de l'importante réforme du Code civil que les notaires du Québec se sont vus proposer un vaste programme d'action visant à promouvoir une approche déjudiciarisée et préventive de ce futur code.

Après une brève tournée présidentielle pour expliquer les objectifs et les enjeux du projet proposé, les notaires ont voté, à une très forte majorité, le 14 septembre dernier, en faveur d'une cotisation spéciale afin de réaliser ce plan d'action d'envergure.

- Nos premières actions ont consisté en la formation d'un groupe de porte-parole. Ces quelque 70 notaires ont donc été initiés au contenu de la réforme mais aussi aux différentes techniques de la communication. Déjà, les retombées sont nombreuses et bénéfiques à la diffusion de notre message.

- Nous avons également établi, sur une base régulière et soutenue, de nombreux contacts avec les divers intervenants gouvernementaux afin de les sensibiliser et leur expliquer le sens de notre démarche.

- Depuis septembre 1989, quatre sondages d'opinion ont été réalisés auprès des notaires et un auprès du grand public. À chaque fois, ces études sont venues confirmer la pertinence de notre intervention publique.

- Du 23 novembre au 10 décembre 1989, nous avons rediffusé sur tous les réseaux de télévision du Québec nos quatre messages de quinze secondes qui furent conçus l'an dernier en fonction de notre nouvelle orientation publicitaire.

- En novembre, plus d'un million de dépliants d'information sur la loi 146 ont été distribués dans les quotidiens du Québec; d'octobre à mars, nos sondages nous permettent d'affirmer que plus de 3 000 conférences ont été prononcées par les notaires sur ce sujet.

- Du 19 mars au 8 avril 1990, dans le cadre d'une campagne de publicité à la radio et dans les quotidiens du Québec, nous avons pu sensibiliser nos concitoyens aux enjeux et aux conséquences de la réforme du Code civil telle que proposée par le Législateur; un dépliant d'information et une affiche ont d'ailleurs été produits à l'intention des études notariales et de leur clientèle.

- À la suite de l'adoption de la loi 145 sur le Curateur public, nous avons lancé une autre offensive publicitaire, du 15 au 30 avril 1990, toujours à la radio et dans les quotidiens afin d'informer la population sur le sujet; encore-là, un dépliant d'information et une affiche ont été réalisés par le Service des communications.

- Dans les six derniers mois de l'exercice financier 1989-1990, nous avons collaboré intensément à l'organisation d'un important symposium sur l'inflation judiciaire qui a eu lieu les 27 et 28 avril 1990 à Montréal. Cet événement est certes l'un des points majeurs de notre programme d'action.

- Depuis septembre dernier, nous avons procédé à la recherche d'une oeuvre sociale susceptible de répondre à nos attentes et ainsi être parrainée par les notaires du Québec. Nos travaux exploratoires sont terminés et nous devrions être en mesure d'annoncer, dans quelques semaines, l'oeuvre à laquelle nous entendons nous associer.

- Nos actions et prises de position publiques auront généré de nombreuses et d'excellentes retombées médiatiques. Ainsi, nos interventions sur la loi 146 concernant le patrimoine familial, celles sur la loi 145, celles entourant la tenue du symposium ou notre prise de position sur le projet de réforme du Code civil lui-même ont eu un écho dans les médias comme jamais auparavant.

COMMUNICATIONS AVEC LES NOTAIRES

- Le Service des communications a poursuivi sa collaboration avec les notaires afin d'organiser des activités régionales telles des rencontres avec le milieu économique, des visites dans les maisons d'enseignement pour faire connaître la profession, la mise sur pied de déjeuners-causerie, des conférences sur la vente et le marketing, la coordination d'une tournée présidentielle et les rencontres en région avec les candidats à la présidence.

- Alors qu'en 1988-1989, les notaires avaient participé à 15 expositions régionales, c'est à plus de 34 activités du genre que le Service des communications a été associé en 1989-1990, par l'octroi d'une aide financière ou le prêt d'un stand; les trois stands disponibles ont d'ailleurs été entièrement refaits dans le sens de notre nouvelle orientation publicitaire.

- À sa deuxième année d'existence, notre magazine "NOTAIRES d'aujourd'hui" a véritablement pris son envol. Cinq numéros réguliers ont été produits en 1989-1990. Nous avons également réalisé un numéro spécial entièrement consacré à expliquer aux notaires notre démarche et le sens de notre action publicitaire. Enfin, le Congrès 1989 a été aussi le prétexte à la production d'un numéro spécial sur cet événement important.

- Inscription de 65 offres d'emploi au Service de placement et traitement de 108 demandes de la part des employeurs qui sont en grande majorité des études notariales.

- Enfin, le Service des communications a coordonné les 39 envois postaux effectués par la Corporation à ses membres.

COMMUNICATIONS AVEC LES PUBLICS EXTERNES

- Cette année encore, la Chambre a commandité la brochure d'information produite par la Corporation professionnelle des médecins à l'intention des futures mamans.

- Nous avons participé, en 1989-1990, à trois salons nationaux: le Salon des aînés, à Montréal, et les Salons de l'Épargne-placements, à Québec et Montréal.

- Dans le cadre de la Journée du droit 1989, le Service des communications a coordonné, dans six villes du Québec, une journée de consultations juridiques gratuites dont la promotion était assurée par le réseau radiophonique Télémédia et le magazine Justice. Pendant une douzaine d'heures, la population était ainsi invitée à téléphoner à l'un ou l'autre de nos 80 notaires pour profiter de leurs précieux conseils.

- En 1989-1990, le Service des communications a reçu près de 2 200 demandes de dépliants, soit trois fois plus que l'an dernier: 450 000 ont été ainsi distribués. De plus, nous en avons distribué également 182 000 autres lors des différents salons nationaux et régionaux.

- Grâce à notre Service de références, 1 645 appels du public, comparativement à 1 200 en 1988-1989, ont pu être acheminés aux notaires de la région de Montréal qui acceptent de recevoir le public pour une première consultation de 30 minutes au coût de 20 $.

COORDINATION DES ÉVÉNEMENTS

En 1989-1990, une restructuration administrative aura amené le Service des communications à assumer la coordination quant à l'organisation d'événements tels les cours de perfectionnement, les cours régionalisés, les congrès ou encore la visite de délégations étrangères.

Ainsi, dans les douze derniers mois, nous aurons coordonné l'organisation des activités suivantes:

- trois sessions de cours de perfectionnement ont été organisées: le 27 avril 1989, à Montréal, où 537 notaires se sont inscrits; les 3 et 4 novembre 1989, à Québec, avec une participation record de 1 586 notaires; et les 30 et 31 mars 1990, à Montréal, où 866 notaires étaient présents;

- trente-trois sessions de cours de formation ont été organisées auxquelles 551 notaires ont participé:

  Vente-conseil (7 sessions) (103 notaires);

  Marketing (4 sessions) (43 notaires);

  Accueil et service à la clientèle (4 sessions); (100 collaboratrices);

Initiation à la gestion (2 sessions) (6 notaires);

Gestion appliquée (1 session) (7 notaires);

Guide de gestion et de pratique (1 session) (12 notaires);

Fiscalité I (1 session) (19 notaires);

Fiscalité II (2 sessions) (55 notaires);

Sûretés mobilières et immobilières (1 session) (25 notaires);

Regroupement en société (5 sessions) (74 notaires);

Rédaction des conventions notariées (3 sessions) (62 notaires);

Droit corporatif (1 session) (15 notaires);

Médiation familiale (1 session) (15 notaires).

- Dans le cadre des cours de perfectionnement en mars 1990, le Service a organisé la deuxième soirée de remise des prix d'excellence de la Chambre des notaires qui a attiré près de 300 notaires.

- Nous avons également coordonné l'organisation de deux cérémonies d'assermentation des nouveaux notaires, en juin et en octobre 1989.

- Du 25 mars au 1er avril 1990, nous avons coordonné la visite d'une délégation de 42 notaires belges.

CONCLUSION

Considérant les défis qui nous attendent et l'ampleur du débat de société que nous avons proposé à la population quant à l'adoption d'un nouveau Code civil, il est prévisible que les douze prochains mois seront tout aussi animés en matière de communications. Les activités réalisées jusqu'à maintenant nous permettent de croire cependant que notre plan d'action est fort bien amorcé.

10.5 DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

Ce service a subi de profondes transformations au cours de l'année écoulée. Du Service de la recherche et de l'information qui était responsable du Centre de documentation, il est devenu la Direction des services professionnels, couvrant la recherche et le développement, le Centre de documentation et d'informations juridiques et la formation. L'addition de la formation s'est faite au début de janvier 1990.

1. RÉPERTOIRE DE DROIT

Nous avons distribué au cours de l'année un deuxième cartable pour les "Biens".

En tout, 38 mises à jour ont été faites au cours de l'année incluant les mises à jour A concernant la section "Formulaire" et dont la diffusion est restreinte aux seuls membres de l'Ordre. Nous avons publié au total 4 300 pages dans le Répertoire.

Nous avons connu certaines difficultés dues à la faillite de notre imprimeur en août 1989. À la suite de nouveaux appels d'offre, l'impression est maintenant confiée à la maison Gagné et Frères de Louiseville.

Nous sommes à négocier de nouvelles relations avec la Société québécoise d'information juridique dans le but de rationaliser toutes nos publications et d'éviter le dédoublement de travail dont une partie est déjà faite par d'autres membres du Service.

2. LÉGISLATION

Les activités du Comité de législation font l'objet d'un rapport séparé pour la partie du Code civil et de la législation courante. De plus, un autre rapport sur la Loi sur le notariat et les règlements est présenté plus loin dans ce document.

3. SERVICE D'INFORMATIONS JURIDIQUES

Au cours de l'année, les services dispensés au niveau de l'information juridique ont été précisés par le Comité administratif.

Le travail consiste à diriger le notaire vers de la documentation qui lui permettra de se former une opinion sur les faits qui le concernent.

Le Service a reçu 4 658 demandes. Chaque demande fait l'objet d'un bordereau. Les bordereaux sont répertoriés selon 18 thèmes. Ce système permet d'entrer dans notre banque de données les questions et leurs réponses précises pour éviter d'avoir à recommencer le travail de recherche.

Il permet aussi d'identifier les domaines lacunaires qui peuvent justifier des cours de perfectionnement, des cours en région, des modifications au Répertoire, des notes dans les Cahiers ou des travaux de recherche.

4. LES CAHIERS

Nous avons publié quatre numéros réguliers des Cahiers ainsi que l'index du 12e volume.

5. CENTRE DE DOCUMENTATION

DIVISION DES SERVICES TECHNIQUES

Une réalisation importante a été l'acquisition de documents pertinents à la pratique notariale et au fonctionnement des activités de la Corporation professionnelle. Ainsi, nous avons acquis 468 monographies. L'état de nos collections peut se résumer comme suit:

- 2 265 monographies
- 450 titres de périodiques et mises à jour

Ces documents furent traités afin d'être intégrés dans la banque de données informatisée du Centre de documentation. Cette banque de données unique renferme les ouvrages possédés par le Centre de documentation ainsi que le résumé d'articles sélectionnés dans les périodiques juridiques québécois. Le Centre de documentation est le seul à notre connaissance qui traite d'une façon si approfondie la doctrine juridique québécoise.

INVENTAIRE	NOMBRE DE FICHES 1988-1989	NOMBRE DE FICHES 1989-1990	VARIATION
Monographies	1 797	2 265	+ 26 %
Articles de périodiques	4 633	5 201	+ 12 %
Jugements	365	403	+ 10 %
Cassettes audio	96	193	+ 101 %
Cassettes vidéo	97	175	+ 80 %
Opinions Cridoc	421	487	+ 16 %
Questions et réponses	—	45	—
Total	7 409	8 769	+ 18 %

Permettez-nous d'attirer votre attention sur l'augmentation notable de fiches classifiées et indexées pour les monographies et documents audio-visuels.

L'outil de repérage des documents contenus dans cette banque est le thésaurus. Celui-ci est mis à jour de façon continue afin d'être à la fine pointe des développements juridiques. Il renferme maintenant 6 739 mots-clés.

Toutes ces activités ne visent qu'un seul but: fournir de l'information documentaire aux notaires du Québec de façon efficace et efficiente. À ce niveau, nous avons effectué 5 512 recherches dans cette banque, ce qui constitue une augmentation de 51 % par rapport à l'an dernier. Cette augmentation est principalement due aux derniers changements législatifs, à une meilleure connaissance du Centre de documentation par les jeunes notaires, à un élargissement des champs de pratique des notaires ainsi qu'à une collaboration accrue avec le Service d'information. Rappelons que ces travaux de recherche sont gratuits. Les seuls frais facturés sont les photocopies, les frais de poste et la taxe de vente. Les envois ont entraîné des revenus de 11 402 $. Notons que nous avons effectué 530 envois par télécopieur et que la tendance s'accentue.

Deux projets spéciaux ont retenu notre attention cette année. La finalisation des travaux de réaménagement du Centre de documentation nous a permis d'ajouter 315 pieds linéaires à nos espaces de rangement ainsi que l'aménagement d'une salle multi-fonctionnelle. Nous avons également procédé à l'achat des modules "acquisitions" et "périodiques" du logiciel documentaire Ad-Hoc pour une gestion efficace des achats et des abonnements.

En bref, la division des services techniques et de référence du Centre de documentation poursuit une croissance accélérée. Les notaires font de plus en plus appel à nos services et, comme il se doit, nous mettons tout en oeuvre pour satisfaire leurs besoins.

DIVISION DE LA GESTION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Travaillant toujours dans le but d'organiser et de retracer rapidement les documents administratifs de la Chambre des notaires ainsi que d'économiser de l'espace, la division de la gestion des documents est toujours très active au sein de la Corporation.

À la suite de la restructuration des services de la Chambre et de l'arrivée de nouveaux services, la division de la gestion des documents a dû au cours de l'année s'adapter aux nouvelles structures et ainsi modifier ou même créer les outils de gestion tels que le plan de classification et le calendrier de conservation. Ce travail effectué en collaboration avec le personnel de chaque service concerné devrait être terminé au cours de la prochaine année.

De plus, nous avons implanté un système de classement et de classification au Service du secrétariat. Ce système mis sur pied l'an dernier au Service du syndic nous a permis de constater son efficacité et ainsi nous démontrer son application au Service du secrétariat. Le système est caractérisé par des unités de classement qui occupent peu d'espace et une codification-couleur pour identifier les dossiers.

MICROFILM

Cette année, le service de microfilmage a poursuivi ses activités pour deux types de documents, soit: le microfilmage des rapports des testaments de l'année 1988 et le microfilmage des dossiers des anciens membres de l'Ordre. Ces derniers nécessitent plusieurs mois de travail, de préparation et occupent présentement 64 boîtes de documents. Nous espérons terminer leur microfilmage au cours de l'année prochaine. Nous comptons cette année 140 920 poses pour un total de 29 bobines de microfilm.

PHOTOTHÈQUE

La photothèque, regroupant des photographies d'individu ou d'événement, ne cesse de grandir. Nous pouvons maintenant compter 675 entrées pour les individus et 359 entrées pour les groupes/événements. À cela, nous ajoutons 259 pages contacts en noir et blanc, 33 pages contacts en couleur et 38 pages de diapositives. Ces photographies fournies par le Service des communications constituent un fonds d'archives visuelles de plus en plus intéressant.

VIDÉOTHÈQUE

Constamment mise à jour par le Service des communications, notre collection de cassettes vidéo et audio s'enrichit de façon importante. On y retrouve des entrevues télévisées et radiophoniques intéressant le notariat. À ce jour, nous comptons 116 cassettes vidéo pour un total de 175 émissions et 145 cassettes audio pour un total de 193 émissions.

INFORMATISATION DE LA GESTION DES DOCUMENTS

C'est à la fin de l'année que nous avons acquis un progiciel pour informatiser la gestion des documents. Ce progiciel sera fonctionnel dès le mois d'avril 1990. Il nous permettra de recenser tous les documents actifs, semi-actifs et inactifs afin d'obtenir une gestion plus efficace en ce qui a trait au repérage, classement et transfert des documents.

PROJET

En début d'année, nous nous intéresserons activement à l'implantation du progiciel de gestion des documents administratifs. Il faut toutefois souligner que nous désirons avant tout répondre au besoin des services de la Chambre par le biais des outils de gestion (plan de classification et calendrier de conservation). En ce qui a trait aux archives audio-visuelles, nous continuerons d'enrichir notre collection et finalement nous concentrerons nos efforts pour faire de la gestion des documents une gestion de l'information quel que soit son support (papier, information, audio-visuel...) afin de veiller à la protection des documents de la Chambre des notaires.

6. PARTICIPATION À D'AUTRES ACTIVITÉS

Une étude a été préparée sur la Loi sur les intermédiaires de marché et présentée au Bureau de la Chambre le 2 novembre 1989.

Nous avons aussi étudié certains problèmes reliés à l'exercice du notariat au moyen d'une société par actions à la suite de questions soulevées par l'Office des professions. Le rapport sur ce sujet a été présenté à la Direction générale en janvier 1990.

Soulignons également les activités d'un comité sur la révision des lois municipales. Ce comité était composé de Me Guy Bélisle, de St-Eustache, Me Marthe Gauthier, d'Acton Vale, et Me Gaston Bélanger, de Québec.

Nous avons rencontré, le 28 mars 1990, les représentants du ministère des Affaires municipales pour donner les commentaires de la Chambre sur cette révision de la partie administrative des lois municipales.

Mentionnons en terminant notre participation avec les Archives notariales du Québec et avec la Société de recherches historiques Archiv-Histo à l'élaboration et au développement de la banque Parchemin. Ce projet intitulé "Nouvel accès aux archives notariales du Québec ancien" nous permet une contribution majeure au patrimoine culturel de la société québécoise à partir de nos actes authentiques.

10.6 SERVICES ADMINISTRATIFS

À la clôture de l'exercice, le Fonds général affichait un actif de 745 468 $, une augmentation de 3 % par rapport à l'année précédente. Les résultats financiers se soldent par un excédent des revenus sur les dépenses de 88 266 $ par rapport à une prévision budgétaire de 50 303 $. Une augmentation des revenus du Registre des testaments de 12,5 % par rapport aux prévisions initiales, associée à une augmentation de 1,4 % des dépenses totales expliquent ces résultats.

Le Fonds d'études notariales a terminé son année avec un excédent des revenus sur les dépenses de 4 872 775 $ comparativement à une prévision budgétaire excédentaire de 35 070 $. L'encaissement d'intérêts sur les comptes en fidéicommis a dépassé toute attente, fracassant le record de l'année précédente; nous avons perçu, au 31 mars 1990, 9 634 151 $ nos prévisions étant de 6 000 000 $, l'amélioration des ententes avec les institutions bancaires et les taux d'intérêt élevés en sont les causes. Nous avons également eu des dépenses inférieures au niveau des comités, subventions et bourses d'études.

Le Fonds d'indemnisation n'a malheureusement pu respecter ses prévisions budgétaires; le paiement des réclamations et l'ajustement de notre réserve pour un montant de 640 864 $ nous laisse avec un déficit d'opérations de 236 768 $ et un déficit cumulatif au 31 mars 1990 de 623 444 $, soit 182 $ par notaire.

La direction des services administratifs a poursuivi en cours d'année son contrôle interne budgétaire au niveau de tous les services, permettant ainsi aux responsables de comparer les dépenses réelles avec les prévisions budgétaires au jour le jour.

10.7 RAPPORT DU REGISTRE DES TESTAMENTS

Au cours de cette dernière année, quelque 154 388 inscriptions ont été enregistrées au Registre, ce qui porte à 2 898 124 le nombre des inscriptions depuis la création du Registre, le 1er janvier 1961.

Au niveau des recherches testamentaires, 17 136 certificats furent émis au cours de cette même période, soit une augmentation de 19 % par rapport à l'année précédente.

SOMMAIRE DES INSCRIPTIONS ET RECHERCHES TESTAMENTAIRES 1961 À 1989

ANNÉE	INSCRIPTIONS	RECHERCHES
1961	53 197	38
1962	54 716	228
1963	57 761	379
1964	62 749	508
1965	66 935	680
1966	67 221	848
1967	68 090	1 108
1968	73 547	1 297
1969	72 238	1 439
1970	70 755	1 840
1971	75 358	2 153
1972	82 679	2 380
1973	87 971	2 822
1974	92 830	3 175
1975	98 385	3 648
1976	109 111	4 305
1977	111 980	5 301
1978	114 292	5 684
1979	118 319	6 241
1980	123 657	7 095
1981	126 928	7 315
1982	120 223	7 878
1983	124 671	8 642
1984	125 325	9 618
1985	135 221	10 424
1986	133 476	10 979
1987	135 199	12 633
1988	142 297	14 224
1989	150 880	15 962
	2 856 011	148 844

11.0

RAPPORT DES COMITÉS

11.1 PRINCIPALES RÉSOLUTIONS DU BUREAU

DATES ET LIEUX DES RÉUNIONS DU BUREAU:

18-19 mai 1989	Montréal
23 juin 1989	Val Morin
11 août 1989	Montréal
15 septembre 1989	Pointe-du-Lac
2-3 novembre 1989	Québec
1-2 février 1990	Mont Ste-Anne
2 mars 1990	Montréal
29 mars 1990	Montréal

Seules les plus importantes résolutions adoptées par le Bureau sont mentionnées ci-après:

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu:

Que mandat soit confié à la direction générale de constituer un groupe de travail aux fins d'évaluer la procédure de garde provisoire des greffes, d'élaborer des recommandations visant à améliorer cette procédure et, le cas échéant, de préparer une estimation des coûts inhérents à leur mise en application;

(Bur-11-12.1)

Que mandat soit confié au directeur général de réviser la structure organisationnelle pour répondre à la mission de protection du public et de développement de la profession notariale, en commençant en priorité par la formation, les ressources humaines et l'informatique;

(Bur-11-13.1)

Que le Bureau de la Chambre des notaires du Québec adresse des félicitations chaleureuses à Me Francine Séguin, présidente du Congrès de l'Ordre 1989 et aux membres du Comité d'organisation du Congrès pour le succès du Congrès, la qualité des activités et la participation très active des notaires inscrits au Congrès;

(Bur-11-15.1)

Que mandat soit confié au Comité des relations canadiennes et internationales de poursuivre la recherche ayant permis la confection du Répertoire des relations canadiennes et internationales aux fins de soumettre au Comité administratif et ce dans les meilleurs délais, des recommandations concernant l'établissement d'une politique générale en matière de délégation et de participation de la Chambre des notaires à des organismes tant au niveau provincial, national qu'international;

(Bur-11-19)

Que le Bureau de la Chambre des notaires du Québec approuve le rapport financier annuel, pour l'exercice financier 1988-89, portant sur le bilan de la Chambre, le relevé général des revenus et dépenses, ainsi que le rapport des vérificateurs tels que présentés; et que le Bureau de la Chambre des notaires du Québec approuve le rapport financier du Fonds des assurances de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1er avril au 31 décembre 1988;

(Bur-11-22)

Que mandat soit confié au Comité administratif d'étudier les orientations proposées dans le rapport du Comité sur les services frais juridiques et de présenter au Bureau en septembre prochain, des propositions concrètes ou des alternatives concernant les sujets traités dans ledit rapport ainsi que la question des notaires à l'emploi de corporations de services publics;

(Bur-11-33)

Que le Bureau de la Chambre des notaires du Québec recommande au Comité administratif d'adjoindre à la délégation de la Chambre devant participer au prochain congrès du Mouvement Jeune Notariat, les notaires suivants: Me Ginette Gamache, Me Jacques Goyette et Me Pierre Pepin;

(Bur-11-37.2)

Que les membres du Bureau de la Chambre des notaires du Québec expriment leurs remerciements et leurs félicitations au président Me Jean Lambert pour le dévouement et le travail accompli à titre de directeur général intérimaire;

(Bur-11-37.3)

Que le Bureau de la Chambre des notaires du Québec donne un accord de principe à la démarche entreprise par les notaires de la Direction des affaires notariales

pour le maintien de cette Direction au sein du ministère de la Justice du Québec;

(Bur-11-37.4)

Que le Bureau de la Chambre des notaires du Québec recommande qu'une lettre soit adressée au Ministre de la Justice du Québec aux fins de rappeler aux autorités du ministère l'existence au Québec de deux professions juridiques et de protester contre le manque d'égards dont furent l'objet la profession notariale et le président de la Chambre des notaires du Québec lors de cérémonies d'inauguration de palais de justice tenues au cours des derniers mois;

(Bur-12-6.2)

Que le Bureau de la Chambre des notaires du Québec approuve dans l'ensemble le plan d'action stratégique en rapport avec la réforme du Code civil du Québec et confie à la direction générale, après consultation du Comité des communications et des comités qui seront formés dans le cadre du plan d'action stratégique, la responsabilité de retenir les personnes ressources les plus qualifiées pour atteindre les buts visés, le tout sous la supervision du Comité administratif;

(Bur-12-6.3.1)

Que pour l'exercice financier ayant débuté le 1er avril 1989 et se terminant le 31 mars 1990, une cotisation supplémentaire de 175 $ et payable le 15 novembre 1989 soit décrétée aux fins de permettre la réalisation du plan d'action en matière de droit préventif; et que, pour les notaires qui, au cours du présent exercice financier, ont été ou seront assermentés et inscrits au Tableau de l'Ordre des notaires, la présente cotisation supplémentaire soit fixée à 50 $ et payable le 15 novembre 1989;

(Bur-13-7.2)

Qu'une assemblée générale des membres de la Chambre des notaires du Québec soit convoquée pour le jeudi 14 septembre 1989, à 19 h 30 à Montréal aux fins de présenter le plan d'action en matière de droit préventif et de faire approuver conformément à l'article 4.06 du Règlement sur l'administration et la régie interne, la cotisation supplémentaire fixée par le Bureau pour la réalisation du plan d'action en matière de droit préventif;

(Bur-13-7.3)

Que le Bureau de la Chambre des notaires du Québec adresse ses félicitations les plus sincères à Me Jean Proteau, notaire, à l'occasion de sa récente nomination à la présidence de la Commission de protection du territoire agricole;

(Bur-13-9.2)

Que le Bureau de la Chambre des notaires approuve telles que présentées les prévisions budgétaires du Fonds des assurances pour l'année 1990;

(Bur-15-10.2)

Qu'à compter du 1er janvier 1990, la limite de garantie obligatoire soit augmenté à 250 000 $ sans restriction, et ce pour tous les assurés;

(Bur-15-10.3.1)

Qu'à compter du 1er janvier 1990, la contribution au fonds des assurances soit modulée en fonction du nombre de réclamations présentées contre un assuré et pour lesquelles des indemnités ont été payées au cours d'une période de cinq (5) ans, à l'exception des réclamations faisant l'objet d'une exclusion par résolution du Bureau.

Que pour les fins de la modulation de la contribution, seules les réclamations présentées après le 23 juin 1987 et payées après le 31 décembre 1989 soient comptabilisées, à l'exception des réclamations faisant l'objet d'une exclusion par résolution du Bureau.

(Bur-15-10.3.2)

Qu'à compter du 1er janvier 1990 la contribution au fonds des assurances soit modulée en fonction des cinq (5) premières années complètes, depuis la première inscription au Tableau de l'Ordre, où le notaire était inscrit dans la catégorie "A", tel que défini pour les fins du Régime collectif d'assurance-responsabilité professionnelle par résolution du Bureau en date du 30 octobre 1980.

(Bur-15-10.3.3)

Qu'à compter du 1er janvier 1990, le paiement de la cotisation unique instaurée aux termes du paragraphe 3.2 de la résolution BUR-11-13 du 26 janvier 1984, soit aboli.

(Bur-15-10.3.6)

Qu'à compter du 1er janvier 1990, les notaires membres de la catégorie d'assurance "B" ou "C" qui désirent passer à la catégorie "A" soient classifiés selon une modulation en relation avec leur nombre d'années d'inscription à la catégorie "A" et que le cas échéant, la cotisation unique qui avait été payée par le membre lui soit remboursée.

(Bur-15-10.3.6)

Que la cotisation pour la limite de garantie obligatoire pour la période d'assurance 1990 soit de 2 082 $ plus la taxe de 9%, soit un total de 2 270 $, sujet à la grille de modulation en vigueur.

(Bur-15-10.3.7)

Que le Bureau donne son accord de principe au programme d'assurance excédentaire par l'intermédiaire de Les Coopérants, compagnie d'assurance générale.

(Bur-15-10.3.10)

Que les modifications de janvier 1985 à la Loi sur le notariat concernant l'administration de la Corporation soient révisées et que les modifications aux règlements soient préparées dans les plus brefs délais par la direction générale en collaboration avec le Sous-comité de législation sur la Loi sur le notariat pour approbation au Bureau et recommandation à l'Office des professions et au gouvernement;

(Bur-15-13.3)

Que le Bureau accepte la recommandation du Comité administratif à l'effet que les postes créés à la suite de la révision de la structure organisationnelle soient comblés en procédant d'abord par mutation ou par voie de concours interne au sein du personnel de la Chambre des notaires du Québec;

(Bur-15-13.5)

Que les règlements de la Chambre des notaires soient modifiés pour permettre l'instauration d'un registre des mandats donnés par une personne dans l'éventualité de son inaptitude;

(Bur-15-15)

Que le Bureau de la Chambre des notaires du Québec donne son accord de principe au programme du Téléphone juridique à être offert à la grandeur du Québec, en collaboration avec le ministère de la Justice et SOQUIJ;

(Bur-15-17.5)

Que le Bureau de la Chambre des notaires du Québec sous l'autorité de l'article 83 de la Loi sur le notariat, nomme Me Madeleine Jacob au poste de secrétaire et registraire des testaments de la Chambre des notaires du Québec à compter du 7 mars 1990 selon les politiques salariales et administratives de la Chambre des notaires du Québec;

(Bur-16-18.1)

Que sous l'autorité de l'article 94 J du Code des professions, les règlements de la Chambre des notaires du Québec soient modifiés afin que les notaires soient tenus de suivre les cours de formation sur le nouveau Code civil et que ces cours soient obligatoires et prérequis à toutes demandes de réadmission au Tableau de l'Ordre;

(Bur-16-22.2)

Que la Chambre des notaires du Québec utilise le plus possible du papier recyclé pour tous ses besoins en tenant cependant compte de la disponibilité du produit et ce, même si le produit est plus dispendieux. Et qu'un slogan apparaisse sur ledit papier pour démontrer l'intérêt de la Chambre des notaires pour un environnement propre;

(Bur-16-22.6)

Que le projet de modifications au Code de déontologie des notaires, approuvé par les membres du Bureau de la Chambre des notaires du Québec à la réunion du 29 mars 1990, soit communiqué à tous les membres de l'Ordre pour consultation plus élaborée que ce qui est prévu à l'article 95 du Code des professions;

(Bur-18-10)

Que le Bureau donne son accord de principe à l'engagement de 5 syndics correspondants sur une base temporaire et contractuelle dont la principale tâche sera d'améliorer le système actuel des gardes provisoires tout en assurant un support au Service du syndic pour les questions relatives à l'intégrité des membres de la profession

(Bur-18-14)

11.2 PRINCIPALES RÉSOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

DATES ET LIEUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF:

21 avril 1989	Montréal
17 mai 1989	Montréal
16 juin 1989	Montréal
17 juillet 1989	Joliette
11 août 1989	Montréal
25 août 1989	Montréal
13 octobre 1989	Montréal
14 décembre 1989	Montréal
11 et 12 janvier 1990	Montréal
1er février 1990	Mont Ste-Anne
9 mars 1990	Montréal
29 mars 1990	Montréal

Seules les plus importantes résolutions adoptées par le Comité administratif sont mentionnées ci-après.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu:

Que le Comité administratif autorise l'octroi d'un budget additionnel ne devant pas excéder 95 000 $, à même le Fonds des assurances, pour couvrir les frais d'aménagement du Service des assurances;

(CA-24-6.2)

Que pour donner suite aux résolutions CA-19-14 et CA-22-21, le Comité administratif donne mandat à la direction générale d'examiner, avec la collaboration du directeur du Service des assurances et du coordonnateur des communications, la procédure la plus appropriée à adopter lors de la transmission du rapport sur l'assurance-titre aux institutions financières aux fins de susciter l'intérêt des dirigeants desdites institutions à l'endroit de ce rapport et de procéder à la distribution du rapport sur l'assurance-titre;

(CA-24-7.2)

Que le Comité administratif, à même le Fonds d'études notariales approuve la création d'un prix annuel de 1 000 $ intitulé "Prix Rodolphe Fournier, prix de la Chambre des notaires du Québec" devant être décerné par un jury de sélection dirigé par la Fédération des sociétés d'histoire du Québec sur lequel siégera un ou plusieurs notaires;

(CA-24-15)

Que le Comité administratif autorise, pour l'exercice financier 1989-1990, l'octroi d'une bourse d'études de 1 000 $ à M. Paul Larocque, à la condition qu'au préalable il subisse avec succès l'examen d'admission au notariat lors de la session de juin 1989 et demande son inscription au Tableau de l'Ordre des notaires;

(CA-24-20.3)

Que le Comité administratif suspende l'exécution des travaux en cours concernant le dossier de la restructuration de la formation pré-admission; et que mandat soit confié à la direction générale de prendre en considération les recommandations du Comité de la formation et du Sous-comité de la formation pratique, d'en évaluer l'impact au niveau budgétaire et autrement et de faire rapport à la prochaine réunion du Comité administratif;

(CA-24-20.4)

Que le Comité administratif de la Chambre des notaires du Québec propose au Ministre de la Justice du Québec la candidature de Me Guy Mercier, notaire à Montréal, à titre de représentant de la Chambre des notaires du Québec au conseil d'administration de la Société québécoise d'information juridique;

(CA-25-10)

Que le Comité administratif approuve l'augmentation de l'ordre de 4 000 $ de la cotisation annuelle à la Fédération des professions juridiques décidée par l'assemblée générale de la Fédération pour l'année 1989;

(CA-26-11)

Que le Comité administratif de la Chambre des notaires du Québec recommande au Ministre responsable de l'application des lois professionnelles la reconduction au 1er janvier 1990, pour un terme de 12 mois, de l'actuel Tarif d'honoraires des notaires;

(CA-26-16)

Que le Comité administratif approuve l'octroi d'une subvention de 1 050 $ à la Fondation du Barreau canadien et à cette fin autorise l'affectation d'une somme de 50 $ à même le poste "autres subventions" du budget du Fonds d'études notariales, une somme de 1 000 $ étant déjà prévue audit budget pour cette subvention;

(CA-26-20.3)

Que mandat soit confié au directeur général de revoir les budgets de l'année courante et de recommander des modifications en vue de dégager les sommes nécessaires à la création des nouveaux postes suivants: adjoint au directeur général, chef des ressources humaines, chef de l'informatique et le personnel de soutien nécessaire;

(CA-26-20.6)

Que mandat soit confié au directeur général de préparer un rapport pour le Comité administratif du mois d'août prochain en vue de transférer la responsabilité des placements des différents fonds de la Chambre des notaires à un gestionnaire de portefeuilles externe;

(CA-26-20.7)

Que le Comité administratif adresse ses félicitations à la direction générale et au personnel de la Chambre des notaires impliqué dans l'organisation des journées d'accueil tenues du 19 au 28 juin 1989 pour mieux informer les candidats ayant subi avec succès l'examen d'admission au notariat sur les activités et les services de la Chambre des notaires; et que le Comité administratif remercie et félicite Me Carole McMurray, directrice du Bureau d'enregistrement de Montréal, pour l'organisation d'une journée d'orientation pour le bénéfice des candidats ayant subi avec succès l'examen d'admission;

(CA-27-4.1)

Que le Comité administratif adresse ses félicitations au président, à la direction générale, à Me Laurence Charest et à Me Marc Boudreault pour la préparation du document explicatif sur la loi 146 et la célérité avec laquelle il fut exécuté pour le bénéfice des notaires et de leurs clients;

(CA-27-5.3)

Que le Comité administratif autorise l'octroi, à même le poste "autres subventions" du budget du Fonds d'études notariales, d'une subvention de 2 000 $ à l'Institut éducatif et culturel Attikamek-Montagnais pour la confection d'un lexique juridique montagnais-français;

(CA-27-11.1)

Que, sujet à confirmation par le Comité d'organisation matérielle à l'effet que les orientations et les objectifs de l'association Jeune Notariat du Québec rencontreront les objets du Fonds d'études notariales, le Comité administratif autorise l'octroi, à même le poste "autres subventions" du budget du Fonds d'études notariales, d'une subvention de 6 850 $ pour l'organisation du congrès de fondation de l'association Mouvement Jeune Notariat du Québec;

(CA-27-11.2)

Que le Comité administratif nomme comme membres du Comité ad hoc sur la publicité devant réviser le Règlement sur la publicité des notaires, les personnes suivantes, à savoir: Me Jean De Charette, Me Denis Paré, Me Michel Dionne, Mme Monique Goudreault, Me Raymond Lepage ou Me François Crête, Me Nicole Laferrière ou Me André Auclair ou Me Jean-François Delage;

(CA-27-16)

Que le Comité administratif autorise pour le présent exercice financier l'octroi, à même le Fonds d'études notariales, d'un budget additionnel d'un montant maximum de 18 411 50 $ à la Direction de la formation pour l'addition de deux conférences traitant de certains

aspects de la loi 146 lors de la session des cours de formation de l'automne 1989 et les dépenses y afférentes;

(CA-27-19.6)

Que le Comité administratif de la Chambre des notaires du Québec adresse ses félicitations les plus sincères à Me Monique Lapointe, notaire à Longueuil, pour son implication sociale et l'excellence des services juridiques dispensés bénévolement à la famille de Brigitte Capogreco;

(CA-28-3.10)

Que le Comité administratif approuve la recommandation du coordonnateur des communications, en date du 24 août 1989, et autorise la publication et l'impression en 800 exemplaires d'un recueil des conférences et allocutions prononcées lors du Congrès de l'Ordre 1989;

(CA-28-4.6)

Que le Comité administratif autorise l'octroi par le Fonds d'études notariales, d'une subvention de 3 000 $ à la Fédération des agricultrices du Québec pour la production et la diffusion d'une étude sur les incidences fiscales du partage d'actifs entre conjoints dans l'entreprise agricole;

(CA-28-12.1)

Que le Comité administratif autorise l'octroi, à même le Fonds d'études notariales, d'une subvention de 3 500 $ au Protecteur du citoyen à l'occasion de la tenue à Québec du prochain Congrès des Ombudsmans canadiens;

(CA-28-12.2)

Que le Comité administratif, sous réserve d'une vérification par la direction générale du budget autorise, à même le Fonds d'études notariales, l'octroi d'une subvention de 2 000 $ pour l'organisation du colloque sur les technologies nouvelles et la propriété devant se tenir à Montréal le 4 novembre 1989;

(CA-28-12.4)

Que le Comité administratif autorise la formation d'un groupe de travail, dont la présidence sera assumée par Me A. Earl Kimmel, aux fins d'étudier les implications d'une éventuelle perception par les notaires des droits de mutation et des droits sur les transferts de terrains et, dans la perspective d'une recommandation favorable, d'élaborer une proposition argumentée pouvant servir de cadre de discussion avec le gouvernement;

(CA-28-21.3)

Que, conformément à la résolution BUR-11-13.1, le Comité administratif approuve les modifications budgétaires recommandées par le directeur général résultant en l'abolition d'un poste d'inspecteur et du poste d'analyste en organisation et méthodes et en la création des postes d'adjoint au directeur général, de chef des ressources humaines, de chef de l'informatique et de deux postes de soutien;

(CA-28-21.6)

Que le Comité administratif, sur recommandation du Comité du fonds d'études notariales, en date du 28 septembre 1989, autorise la formation d'un comité du Répertoire de droit pour développer les orientations de la collection du Répertoire de droit;

(CA-29-6.1)

Que le Comité administratif approuve l'engagement, à compter du 16 octobre 1989, de Madame Lise Lachance au poste permanent d'adjoint au directeur général, dont le traitement annuel et les conditions de travail seront fixés par la direction générale selon les politiques salariales et administratives de la Chambre des notaires;

(CA-29-6.2)

Que le Comité administratif, sur recommandation du Comité du Fonds d'études notariales, autorise la direction générale à verser au Conseil d'économie et de gestion agricoles du Québec, des subventions maximales de 500 $ chacune, à même le budget du Fonds d'études notariales, pour la tenue le 26 janvier 1990 d'un "Colloque sur la gestion un outil d'adaptation à l'incertitude" et le 9 mars 1990 de la deuxième conférence annuelle sur les perspectives agricoles québécoises, si le programme de ces activités satisfait aux objets du Fonds d'études notariales;

(CA-29-10.2)

Que le Comité administratif, sur recommandation du Comité du Fonds d'études notariales, approuve un budget additionnel de 8 372,70 $ au Fonds d'études notariales pour le présent exercice financier, pour l'octroi d'une subvention à la Corporation de service aux fins de financer les activités d'un groupe de travail pour la refonte du Guide de gestion et de pratique et de la trousse d'implantation;

(CA-29-10.3)

Que le Comité administratif, sur recommandation du Comité du Fonds d'études notariales, autorise le directeur général à verser à la Fédération des sociétés d'histoire du Québec une subvention ne devant pas excéder la somme de 2 159,64 $ représentant le solde de la subvention prévue au budget du Fonds d'études notariales pour la tenue du Colloque le notariat et l'histoire, s'il est d'opinion, après étude du rapport financier du congrès de la Fédération, que les dépenses encourues pour ce congrès l'ont été au bénéfice du colloque;

(CA-29-10.4)

Que le Comité administratif, sur recommandation du Comité du Fonds d'études notariales, autorise l'octroi de la subvention de 5 000 $, prévue au budget du Fonds d'études notariales, au Conseil canadien de la documentation juridique;

(CA-29-10.5)

Que le Comité administratif entérine la création du prix Pierre Duquet dont le lancement a eu lieu lors du dernier congrès de l'Ordre. Et que mandat soit confié à la direction générale de constituer un groupe de travail aux fins d'élaborer les règles relatives au prix Pierre Duquet et de soumettre des recommandations à la prochaine réunion du Comité administratif;

(CA-29-25.3)

Qu'une étude sur la faisabilité économique de récupérer à l'interne les activités d'édition des différentes publications de la Chambre des notaires du Québec soit entreprise et qu'une somme de 10 000 $ soit affectée à cette fin;

(CA-30-9.2)

Qu'une somme de 1 348 $ soit versée à l'Université d'Ottawa pour l'utilisation des étudiants au DDN du laboratoire informatique avec accès aux banques de données;

(CA-30-9.3)

Qu'une somme de 12 000 $ soit prévue au budget du Fonds d'études notariales de l'année prochaine pour la commandite d'un numéro spécial d'environ 120 pages de la Revue du notariat pour publier les actes du prochain congrès de l'Association Henri-Capitant;

(CA-30-9.5)

Qu'une somme de 170 000 $ soit prévue au budget du Fonds d'études notariales de l'année prochaine à titre de subvention pour les activités du Téléphone juridique;

(CA-30-9.5)

Que sur recommandation du Comité de formation, le Comité administratif s'en tienne à la résolution de base déjà adoptée au cours d'une réunion du mois de février 1989 de sorte que ce concours demeure un concours sur la copropriété et non un concours de dissertation générale et que le concours porte le nom de Me Armand Lavallée.

(CA-32-22.4)

11.3 COMITÉ DE VÉRIFICATION

Au cours de l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 1990, les membres du Comité de vérification se sont réunis à trois occasions.

Les membres du Comité ont rencontré, le 7 mai 1990, les vérificateurs de la Corporation, soit les représentants de la firme Samson Bélair/Deloitte et Touche pour discuter des états financiers 1989-1990.

Les membres se réjouissent de l'instauration d'une politique de gestion des fonds de la Corporation. Ils constatent aussi un net désir d'améliorer les systèmes de

contrôle des dépenses et d'une meilleure gestion pour leur imputation.

Aux termes de ce dernier exercice financier, les membres du Comité de vérification ont formulé les recommandations suivantes qui furent approuvées par le Bureau:

1. De réviser le dossier des baux de la Chambre et d'étudier très sérieusement toutes les alternatives y compris la possibilité d'acheter un immeuble ou une partie d'immeuble pour relocaliser le siège social de la Chambre étant donné les coûts astronomiques que la Corporation doit envisager lors des prochaines années et d'ici 1993.

2. Les révisions budgétaires des comités et des différents postes ne devraient être modifiées qu'exceptionnellement seulement;

3. Tout en maintenant la présentation des prévisions budgétaires et des états financiers pour chacun des fonds de la Chambre, il serait souhaitable que chacun des postes apparaisse d'une manière consolidée pour l'ensemble des activités de la Corporation. Cette mesure permettrait d'avoir une vue d'ensemble de la situation financière de la Chambre. Dans le but de faciliter la vérification et le suivi des budgets, il nous paraît souhaitable que la forme de la "Nomenclature des comptes" utilisée pour l'affectation des dépenses soit sensiblement la même que celle utilisée pour les prévisions budgétaires;

4. À la suggestion des vérificateurs de la Corporation, à laquelle souscrivent unanimement les membres de ce comité, il devrait exister pour le Fonds des assurances un "Comité de vérification" spécifique à ce Fonds. Il serait souhaitable aussi que la Corporation de service se dote d'un tel comité;

5. Enfin, en terminant, il est recommandé que le Comité de vérification poursuive son travail en s'appuyant non seulement sur une simple résolution du Bureau (à être adoptée) mais aussi et plutôt sur un règlement prévoyant à la fois sa composition et son fonctionnement.

11.4 COMITÉ DE LA LÉGISLATION

A) SOUS-COMITÉ DE LÉGISLATION SUR LE CODE CIVIL

Si le gouvernement n'a pas présenté d'avant-projet au cours de l'année sur le nouveau Code civil, deux lois importantes affectant le Code civil actuel ont cependant été sanctionnées:

La Loi sur l'égalité économique des époux (Loi 146) et la Loi sur le curateur public (Loi 145).

Le groupe de travail sur la nouvelle loi sur le curateur public était formé de Me Pierre Beaudoin, Me Gérard Guay, Me Robert Lessard, Me Julien S. Mackay et Me Laurence Charest. Le 10 avril 1989, la Chambre des notaires transmettait à Me Jacques Chamberland, sous-ministre de la Justice et sous-procureur général, ses commentaires et recommandations concernant la reconnaissance du mandat donné au cas d'inaptitude et la procédure d'ouverture d'un régime de protection.

La Chambre des notaires a participé aux travaux de la Concertation québécoise sur la curatelle formée des organismes suivants: A.Q.D.R. (Association québécoise des retraités), F.A.D.O.Q. (Fédération d'Age d'Or du Québec), le Forum des citoyens âgés et la table de concertation des Aînés d'Anjou.

À la suite de l'adoption de la nouvelle loi sur le curateur public, la Chambre a collaboré avec l'Association des centres d'accueil du Québec pour l'organisation de sessions de formation qui ont eu lieu dans huit régions du Québec. Me Laurence Charest a préparé un texte intitulé "La réforme des régimes de protection du majeur" qui a été distribué à tous les participants. Elle a aussi organisé une journée d'étude pour les notaires invités comme conférenciers à ces sessions de formation.

La Direction des services professionnels a également travaillé à l'élaboration du projet de règlement sur le registre des mandats donnés dans l'éventualité de l'inaptitude. Elle a aussi participé aux travaux de la table de concertation avec l'Association des hôpitaux du Québec et la Corporation professionnelle des médecins.

À la suite de l'adoption, le 1er juillet 1989, de la Loi modifiant le Code civil du Québec et d'autres dispositions législatives afin de favoriser l'égalité économique des époux (Loi 146), Me Marc Boudreault, notaire et professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, et Me Laurence Charest, avec la collaboration de Me Julien S. Mackay et de Me Jean Lambert, ont préparé un document explicatif qui a été expédié à tous les notaires, le 7 juillet 1989.

B) SOUS-COMITÉ DE LÉGISLATION SUR LA LOI SUR LE NOTARIAT

Le travail de ce sous-comité a été dirigé par Me Edith Guilbert, de la Direction des affaires notariales du ministère de la Justice. Les autres membres du comité sont Me Gaëtan Boily, notaire à Alma, Me Jean-Bernard Coupal, notaire honoraire et ancien directeur général de la Chambre, et Me Julien S. Mackay, directeur des Services professionnels.

Me Mireille Bessette, de la Direction des services professionnels, a été impliquée particulièrement dans la recherche, la préparation et la rédaction du rapport concernant les conflits d'intérêts, rapport qui a été discuté par le Bureau aux réunions du 2 février, du 2 mars et du 29 mars 1990.

Ce travail a nécessité des consultations auprès du Comité de l'avenir et de l'intégrité, du Comité sur les services frais juridiques, du Syndic, du président du Comité d'inspection professionnelle ainsi que du Service des assurances.

Me Mireille Bessette a aussi participé à la recherche, à la préparation et à la rédaction du texte concernant les modifications proposées au Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires.

Elle a enfin préparé et rédigé un texte sur la force exécutoire de l'acte notarié en collaboration avec Me Laurence Charest et le notaire Gregor Van der Burgh, professeur à l'Université d'Amsterdam.

C) SOUS-COMITÉ SUR LA LÉGISLATION COURANTE

Le sous-comité est présidé par Me Guy Rivet, notaire à Montréal, et est composé de Me Marc Boulanger, Me Jean De Charette, Me McDonald Roy. Me Yves Pepin, de la Direction des services professionnels, assure le suivi des travaux dans cette matière. Malgré une certaine activité au niveau de la législation courante, il n'a pas été nécessaire de réunir le comité au cours de l'année.

Les recherches effectuées par le Service ont permis l'envoi de remarques au gouvernement par lettre sous la signature du président Lambert.

Ces remarques portaient sur les projets de loi et les sujets suivants:

- Le projet de loi 108: Loi sur les espèces menacées ou vulnérables et modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.
- Projet de loi 140: Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne concernant la Commission et instituant le Tribunal des droits de la personne.
- Amendements projetés à la Loi sur les terres du domaine public.
- Projet de loi 217: Loi concernant la Ville de St-Basile-le-Grand.

11.5 COMITÉ DE LA FORMATION

Au cours de l'année 1989-1990, le Comité de la formation aura été perturbé par la suppression du Service de la formation et par l'intégration de ce service à la Direction des services professionnels et par des changements au sein même du personnel attaché à la formation.

Rappelons que le début du dernier triennat a été caractérisé par la mise sur pied d'un Service de la formation qui avait reçu mandat de concevoir, planifier, coordonner et administrer l'ensemble des programmes de formation professionnelle, ces programmes se situant à deux niveaux: celui de la formation antérieure à l'admission à la profession et celui de la formation continue des notaires en exercice et de leur personnel de soutien.

Ce mandat a depuis été pris en charge par la Direction des services professionnels.

Dans l'exercice de son rôle consultatif et de surveillance des activités reliées à la formation, le Comité a été régulièrement consulté par la Direction de la formation et par la Direction des services professionnels. Il a tenu onze réunions.

FORMATION DES CANDIDATS NOTAIRES

Ce dossier n'a pas évolué comme l'auraient souhaité les membres du Comité. En effet, après avoir étudié et commenté les différents rapports qui leur ont été soumis, les membres du Comité ont fait part au Bureau de la Chambre des notaires de leur inquiétude sur l'incompréhension par la Direction de la formation du mandat qui lui avait été donné et en conséquence sur l'inefficacité du plan d'action ainsi mis de l'avant.

Le Comité croit plutôt que le plan d'action à retenir doit avant tout être basé sur la définition du notaire oeuvrant dans l'univers concurrentiel de la fin du XX[e] siècle. En fin d'exercice, les membres du Comité ont tenu de longues discussions pour enfin établir les éléments fondamentaux de cette définition qui devrait servir de critère de base à tout plan d'action concernant la restructuration de la formation des candidats au notariat.

Enfin, à ce sujet, les membres du Comité sont d'avis qu'un des directeurs universitaires au diplôme en Droit Notarial soit dorénavant membre du Comité de la formation et une recommandation en ce sens a été déposée au Comité administratif.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Les membres du Comité ont aussi assumé la responsabilité du choix des thèmes et des conférenciers des divers cours de formation professionnelle offerts au cours de l'année 1989-1990.

Les sessions des cours de formation professionnelle ont connu un succès sans précédent, la session d'automne 1989 a été tenue devant une assistance record.

Dans le choix des thèmes des conférenciers, le Comité tient de plus en plus compte des rapports du Service d'information juridique de la Chambre. Il répond ainsi aux questions les plus fréquentes que se posent les notaires dans leur pratique quotidienne. En revanche, il a également le rôle d'inciter les notaires à aborder de nouveaux champs de pratique.

Quant aux cours à inscription limitée et tenus en région, les membres du Comité constatent avec satisfaction qu'ils répondent constamment aux besoins des notaires et de leurs collaborateurs et collaboratrices. Nous sommes d'avis que ces cours doivent d'abord aider les notaires à développer de nouveaux services à la clientèle et à perfectionner leurs connaissances.

■ 11.6 COMITÉ DU FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES

Le Comité s'est réuni trois fois au cours de l'année, soit le 28 septembre 1989, le 8 décembre 1989 et le 11 janvier 1990.

Le Comité s'assure que les ententes avec les banques pour le paiement des intérêts sur les comptes généraux maintenus en fidéicommis par les notaires sont signées. Trois banques, soit les Banque royale du Canada, Banque nationale du Canada et Banque de Montréal, versent l'intérêt sur une base mensuelle par transfert informatique directement de la banque au compte de la Chambre des notaires. Ce système est rapide et simplifie l'administration. De plus, le programme de la Banque de Montréal permet d'identifier instantanément les comptes qui passent au débit.

Le Comité du Fonds a recommandé au Comité administratif de modifier le Règlement sur la comptabilité en fidéicommis pour permettre le dépôt de sommes dans des comptes généraux dans les sociétés de fiducie.

Il semble que les modifications apportées en décembre 1987 à la Loi sur les sociétés de fiducie et d'épargne mettent les sociétés de fiducie à peu près sur un pied d'égalité avec les banques et les caisses populaires pour la réception de sommes du public et le maintien de comptes d'épargne.

Soulignons un petit détail qui n'apparaît pas aux états financiers. En 1976, l'honorable George C. Marler, notaire à Montréal, avait cédé à la Chambre des notaires les droits d'auteur qu'il avait encore sur le livre "The Law of Real Property". Ce volume a été réimprimé par la maison Carswell et les droits d'auteur ont été payés à la Chambre comme suit:

1987	755,17 $
1988	184,06 $
1989	251,56 $
Total:	1 190,79 $

En réponse à une demande du Bureau, nous allons établir cet été l'utilisation qui a été faite des sommes perçues par le Fonds depuis son origine. Ceci nous permettra de voir quelle proportion est affectée à chacun des objets fixés par l'article 93.8 de la Loi sur le notariat.

Le Comité se tient en liaison avec les organismes similaires des autres provinces et des territoires regroupés dans une association informelle des Law Foundations. Chaque année, une réunion a lieu de représentants des Law Foundations. Elle se tient pendant l'Assemblée annuelle de l'Association du Barreau canadien. Cette réunion sert de forum d'échange d'information sur les négociations avec les institutions financières pour obtenir de meilleures conditions. Ce forum sert aussi à connaître l'utilisation des fonds ainsi obtenus pour mieux respecter les objets fixés par la loi qui autorise chaque organisme à percevoir ses fonds.

Une organisation informelle a ainsi été mise sur pied et le directeur général de la Law Foundation of Alberta agit à titre de secrétaire et la directrice générale de la Law Society of Nova Scotia maintient un tableau des ententes signées dans chaque province avec chacune des institutions financières. Ces renseignements nous sont très utiles quand nos représentants procèdent aux négociations de renouvellement des conventions avec les banques et caisses populaires au Québec.

11.7 COMITÉ DES EXAMENS

Au cours du dernier exercice, le Comité des examens a tenu, conformément au Règlement sur les conditions d'admission à la profession de notaire, deux sessions d'examen, soit la session régulière et la session d'automne, dite session de reprise.

SESSION RÉGULIÈRE (JUIN 1989)

Les 8 et 9 mai 1989, le Comité s'est réuni pour préparer les questions d'examen. Ce sont joints à cette occasion au Comité régulier: Me Marc Boudreault, Me Diane Bruneau, Me Camille Charron, Me Denys-Claude Lamontagne, Me Gaston Paradis et Me Luce Samoisette.

L'examen de la Chambre s'est tenu dans les quatre universités, les 12 et 14 juin 1989, et la correction s'est faite, du mercredi 14 juin 1989 au dimanche, 18 juin 1989. À cette occasion, se sont joints au Comité pour la correction, les notaires suivants: Me Jacques Blondin, Me Brigitte Lefebvre, Me Louise-Marie Lemieux, Me Lucie Marquis, Me Brigitte Roy et Me Ruth St-Pierre.

Deux cent un candidats se sont présentés à cet examen et cent soixante-neuf étudiants l'ont réussi, tandis que trente-deux échouaient.

SESSION DE L'AUTOMNE 1989

Les 7 et 8 août 1989, les membres du Comité se sont réunis pour la préparation des questions d'examen. Cet examen a eu lieu à l'Université de Montréal, les 10 et 12 octobre 1989. La correction s'est faite les 11, 12 et 13 octobre 1989 à l'Université de Montréal, sous la présidence de Me Jean-François Malo, vice-président du Comité qui remplaçait son président absent.

Trente-quatre candidats se sont présentés à l'examen et vingt-six l'ont réussi, tandis que huit échouaient.

11.8 COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Une autre année bouillonnante d'activités au sein du Service des communications est terminée. Nul besoin de vous dire que le dossier déjudiciarisation, dossier majeur pour l'avenir de la profession, a fait se multiplier les tâches aux communications. Encore une fois les gens en place ont su relever le défi.

Pour sa part, le Comité n'a tenu que 2 réunions au cours de l'année, soit les 3 juillet et 9 octobre 1989. Ce nombre plus limité de réunions fait suite à la décision du Comité prise lors de la dernière réunion. Il a été décidé: "de suspendre les activités du Comité tant et aussi longtemps qu'existera le Comité d'orientation et de stratégie et de le faire renaître si besoin se fait sentir". Cette décision fut prise en raison de la meilleure structure du Service et surtout pour le motif qu'avec le nouveau comité en charge du dossier déjudiciarisation, il y a en quelque sorte double emploi.

Toutefois, lors de ces réunions, les membres du Comité ont pris connaissance des résultats de la tournée présidentielle effectuée dans le cadre du dossier "Déjudiciarisation", 1 009 notaires ont répondu à l'appel et étaient présents. Dans ce même dossier, le Comité a été informé de la nomination de porte-parole de la Chambre et de leur formation.

Une stratégie publicitaire pour la prochaine année fut étudiée et l'évaluation de la campagne publicitaire fut faite. Les dépliants d'information ont été refaits et il y a eu quelques nouvelles brochures sur les lois 146 et 145 et sur la déjudiciarisation.

Différents problèmes ont été soulevés concernant la parution de la revue "NOTAIRES d'aujourd'hui"; ces problèmes devraient être solutionnés dès la prochaine année.

Les membres ont également été consultés sur la production d'un vidéo destiné à la clientèle des notaires.

Enfin, les membres du Comité ont étudié les rapports d'étape sur le dossier "Déjudiciarisation".

11.9 COMITÉ D'ORIENTATION ET DE STRATÉGIE

Le mandat du Comité est de recommander au président et à la direction de la Chambre des notaires les actions nécessaires pour assurer l'exécution du plan d'action stratégique en vue de promouvoir une approche déjudiciarisée du nouveau Code civil et d'accroître le nombre de mesures préventives.

Dans le cadre de ce mandat, le Comité a participé à l'élaboration des actions suivantes:

- Trois campagnes publicitaires ont vu le jour; les résultats de ces actions ont été examinés et analysés par des sondages auprès du public et des notaires.

- Un groupe de notaires volontaires a été formé pour être porte-parole de la Corporation professionnelle et ainsi véhiculer le message du droit préventif auprès de publics-cibles. Ces notaires porte-parole ont été initiés aux différentes techniques de la communication.

- Un symposium a été organisé de concert avec l'Agora; cet événement visait à créer un forum d'importance majeure afin d'établir un consensus sur la déjudiciarisation et le droit préventif.

- Un certain nombre d'alliés ont été et seront identifiés.

11.10 COMITÉ DE LA RECHERCHE FONDAMENTALE

Le Comité de la recherche fondamentale a été constitué par résolution du Bureau le 23 juin 1989. Son mandat consistait à démontrer les avantages socio-économiques de l'acte authentique et de la force exécutoire, à identifier les champs d'application potentiels de l'acte authentique et à appuyer par la réalisation d'études particulières, les interventions que la Chambre pourrait faire

devant le législateur sur les projets de loi qui touchent les secteurs couverts par le projet de Code civil.

Depuis sa création, le Comité s'est réuni à six occasions. Il a d'abord tenté d'établir les objectifs visés par le législateur dans le projet de Code civil et d'identifier les moyens utilisés pour atteindre ces objectifs.

Afin de démontrer que l'action récente du législateur nous entraîne dans la voie d'une judiciarisation excessive, le Comité a retenu le plan de recherche couvrant les aspects suivants:

a) recenser d'une manière exhaustive, dans l'ensemble de la législation québécoise, les mesures législatives offrant ce caractère excessif;

b) recenser d'une manière exhaustive tous les cas de judiciarisation excessive qui ne sont, en fait, que l'effet du caractère excessif de la législation.

Le Comité est d'avis qu'il faut faire la preuve de la tendance à la judiciarisation et démontrer ses effets néfastes pour les justiciables, avant de parler de "déjudiciarisation", de rechercher des solutions alternatives et de démontrer les avantages socio-économiques de l'acte authentique et de la force exécutoire.

■ 11.11 COMITÉ DU FONDS D'INDEMNISATION

RÉCLAMATIONS PRÉSENTÉES

Au cours de cette année, cinquante-six réclamations ont été présentées concernant dix-sept notaires et totalisant 2 351 424,57 $.

RÉUNIONS DU COMITÉ

Le Comité s'est réuni à dix occasions. Au cours de ces réunions, les membres du Comité ont étudié cinquante-deux réclamations totalisant 2 115 854,46 $.

RÉCLAMATIONS ACCEPTÉES

Le Comité a recommandé l'acceptation de vingt-cinq réclamations totalisant 543 670 98 $.

Ces recommandations ont été entérinées par le Comité administratif.

RÉCLAMATIONS REFUSÉES

Le Comité a recommandé le refus de douze réclamations, dont sept en partie seulement, pour un montant de 58 639,13 $.

Ces recommandations ont été entérinées par le Comité administratif.

Le Comité a de plus décidé le refus de quatorze autres réclamations, dont neuf en partie seulement, pour un montant de 582 153,30 $.

Le Comité du Fonds d'indemnisation n'a pas encore transmis ses recommandations à ce sujet, étant donné que l'étude globale du sinistre concerné n'est pas encore terminée.

INDEMNITÉS PAYÉES

Trente-trois indemnités ont été payées au cours de la présente année et totalisent 671 574,19 $.

Ce montant est supérieur au montant des réclamations acceptées parce que des réclamations qui avaient été acceptées par le Comité administratif à la fin de l'année précédente n'ont été payées que pendant la présente année.

RÉCUPÉRATION

Une somme de 335 $ a été récupérée au cours de cette année.

Huit dossiers de récupération sont actuellement ouverts et six actions judiciaires sont actuellement prises.

11.12 COMITÉ DE DISCIPLINE

Le secrétaire du Comité a reçu trente-neuf plaintes au cours du dernier exercice. De ce nombre, deux plaintes originent du public.

Ces plaintes se répartissent quant à leur nature de la façon suivante:

Infractions à la Loi sur le notariat: 27 plaintes concernant les devoirs généraux du notaire; 7 plaintes concernant le formalisme de l'acte notarié; une plainte concernant la comptabilité en fidéicommis. Infractions au Code de déontologie: 4 plaintes concernant les dispositions générales des devoirs et obligations envers le client; 18 plaintes concernant l'intégrité; 6 plaintes concernant la disponibilité et la négligence; huit plaintes concernant l'indépendance et le désintéressement; une concernant l'accessibilité des dossiers; une autre concernant les charges et fonctions incompatibles; 14 concernant les actes dérogatoires à l'honneur professionnel; 11 concernant les relations avec la Chambre (défaut de répondre à un officier); il y a eu 10 plaintes concernant des infractions au Règlement sur la tenue de la comptabilité en fidéicommis; neuf plaintes concernant des infractions au Règlement sur la publicité professionnelle; une plainte concernant des infractions au Règlement sur la tenue des études.

Il arrive souvent que des mêmes faits constituent en même temps des infractions à la Loi sur le notariat et à un ou des articles d'un ou de plusieurs règlements, qu'une même plainte comporte la mention de plusieurs infractions différentes et qu'une même plainte comporte la mention d'infractions identiques répétées.

Les chiffres ci-dessous ne comprennent pas des infractions identiques répétées dans une même plainte.

RÉUNIONS DU COMITÉ DE DISCIPLINE:

Le Comité de discipline a siégé cinquante-cinq fois à propos de trente-huit plaintes.

DÉCISIONS DU COMITÉ DE DISCIPLINE

PLAINTES REJETÉES

Une seule plainte a été rejetée par le Comité de discipline.

Il est arrivé aussi, à quelques reprises, que l'intimé ait été reconnu non coupable d'un ou de quelques chefs de la plainte.

CONDAMNATIONS PRONONCÉES

Le Comité a rendu vingt-cinq décisions imposant les condamnations suivantes:

Quatre radiations provisoires;

La réprimande et les déboursés dans la grande majorité des cas;

Des amendes variant de 500 à 7 000 $ et totalisant 42 350 $ dans dix-sept cas;

Cinq radiations temporaires: une de huit ans, une de cinq ans, une de trente jours représentant quatre-vingt-dix jours purgés concurremment, une de quinze jours représentant cinquante-trois jours purgés concurremment et une de cinq jours représentant dix jours purgés concurremment.

11.13 COMITÉ DE L'AVENIR ET DE L'INTÉGRITÉ

À la suite de sa réflexion sur l'évolution du notariat et la réforme du Code civil, le Comité administratif, le 30 avril 1988, adoptait la résolution suivante:

> «Que le Comité administratif délègue au président et au directeur général la responsabilité de trouver les personnes-ressources, tant chez le personnel cadre qu'au sein des divers comités, pouvant oeuvrer à l'élaboration d'une stratégie devant assurer le respect du formalisme de l'acte notarié et l'impartialité du notaire dans ses fonctions d'officier public.»

Le président a alors confié au Comité ad hoc de la C.E.A.A.N., dont le nom a, par la suite, été changé en Comité de l'avenir et de l'intégrité, la tâche d'étudier cette question du formalisme de l'acte notarié et de l'impartialité du notaire avec la collaboration du Syndic et du Comité d'inspection professionnelle, tel qu'il appert de résolutions adoptées par le Comité administratif, les 10 juin et 12 juillet 1988.

Lors de la réunion tenue les 13 octobre et 3 novembre 1988, le Comité administratif élargissait le mandat du Comité avec l'adoption des résolutions suivantes:

> «Le Comité administratif demande que la recommandation du Comité d'inspection professionnelle, en date du 7 juin 1988, concernant la signature simultanée des actes de prêt et de vente soit intégrée dans le cadre de l'étude entreprise par le Comité de l'avenir et de l'intégrité sur le respect du formalisme de l'acte notarié et les conflits d'intérêts.
>
> ...
>
> Que mandat soit confié au Comité de l'avenir et de l'intégrité de parfaire, avec la collaboration du directeur des Services professionnels et le Sous-comité de législation sur la Loi sur le notariat, les études amorcées par ledit comité et de préparer les projets d'amendements devant être apportés à la Loi sur le notariat et à ses règlements aux fins de donner suite aux propositions énoncées par le Comité.»

Le Comité n'a siégé qu'à deux occasions, soit les 7 avril et 31 août 1989, le Comité ayant complété la majeure partie de son mandat au cours de l'exercice antérieur.

RESPECT DU FORMALISME

Les recommandations formulées par le Comité relativement au respect du formalisme dans les actes notariés avaient déjà été approuvées par le Comité administratif, lors de la réunion tenue le 23 mars 1989.

IMPARTIALITÉ

De même, en ce qui concerne l'impartialité du notaire, le Comité avait formulé la majorité de ses recommandations, au cours de l'exercice antérieur.

Lors de la réunion du 31 août 1989, le Comité a complété son étude des problèmes reliés aux conflits d'intérêts et a formulé quelques recommandations additionnelles, notamment en ce qui a trait aux actes reçus par complaisance et en apportant des précisions à la définition du terme «employeur» utilisé dans des recommandations faites antérieurement.

Les recommandations du Comité furent soumises à la Direction de la recherche et de l'information et un rapport préparé par Me Mireille Bessette et Me Édith Guilbert, intitulé «Du conflit d'intérêts en pratique notariale» fut présenté aux membres du Bureau lors de la réunion tenue à Montréal, les 1er et 2 février 1990.

Dans ce rapport, il était recommandé de modifier certaines dispositions de la Loi sur le notariat et du Code de déontologie.

SIGNATURE SIMULTANÉE DES ACTES DE PRÊT ET DE VENTE

Les recommandations du Comité relativement à cette question avait aussi été transmises au Comité administratif au cours de l'exercice antérieur.

CONCLUSION

Le Comité a donc rempli le mandat qui lui avait été confié aux termes des résolutions ci-haut mentionnées.

11.14 COMITÉ SUR LA PUBLICITÉ

Depuis sa formation, le Comité a tenu quatre réunions dans le but de mettre à jour le règlement actuel sur la publicité des notaires. Son mandat est de réviser toutes et chacune des dispositions de ce règlement afin de le rendre plus conforme aux réalités des années 1990.

Le règlement actuel étant restrictif, le Comité doit déterminer si tout en protégeant les intérêts du public, il est possible de mieux évoluer dans un contexte de libéralisation et ainsi permettre aux notaires de faire face à la concurrence.

11.15 COMITÉ DE LA TECHNOLOGIE DE POINTE

MISSION

Anticiper l'utilisation des moyens technologiques dans la vie professionnelle des notaires.

OBJECTIFS

1. Transmission de l'information pertinente à travers tout réseau de communication:

   • dans la vie professionnelle des notaires
   • en trouvant de nouveaux supports.

STRATÉGIES

1.1 Identification de l'information pertinente.
   1.1.1 destinée aux notaires,
   1.1.2 destinée au public.

   En conséquence, inventorier et répertorier l'information pertinente destinée aux notaires et au public, que cette information soit sous forme écrite, vidéo, audio ou informatique.

1.2 Organisation d'un réseau de transmission d'information juridique:
   1.2.1 à l'usage des notaires
      • sur le plan national (Vidéoway - Inet - Alex)
      • sur le plan international;
   1.2.2 à l'usage du public (Vidéoway - Alex)

   En conséquence, faire des approches en ce sens avec les diffuseurs existants tel Bell Canada, Vidéotron, etc..., ou à défaut, créer notre propre réseau.

1.3 Publicisation du réseau
   1.3.1 chez les notaires
   1.3.2 dans le public.

   Cette publicisation pourrait être assurée par le Service des communications.

2.1 Identifier tout support, avec ou sans la forme écrite, dont pourrait s'accommoder l'acte authentique (conservation et restitution);

   S'adjoindre toute personne-ressource en conséquence, si nécessaire.

2.2 Identifier les avenues ou moyens permettant à l'officier public de constater le consentement des parties au moyen de l'électronique, que ce soit à distance ou non
   2.2.1 En conservant le support papier:
   Garantir par des moyens sûrs la véracité du consentement.

   2.2.2 En faisant abstraction du support papier

   Développer des applications de type transactionnel pouvant aller jusqu'à la création d'un service de téléconvention authentique (sceau électronique).

2.3 Modification des lois et règlements en conséquence.

CONCLUSION

Peut-être verrons-nous un jour la création de banques de données telles:

- Un registre central des bureaux d'enregistrement sur lequel serait branché chacun des bureaux de notaires et/ou d'enregistrement et à partir desquels pourraient être enregistrés électroniquement les actes;

- Un répertoire électronique notarial accessible à chaque étude notariale informatisée. Les rapports mensuels à certaines banques de données (Registre central des testaments et Registre des mandats) seraient effectués directement du répertoire de l'étude aux autres banques de données, suivant le cas, par la composition d'un code à accès limité et contrôlé.

Le monde de l'électronique nous laisse entrevoir de vastes horizons de développement.

Le notariat doit se positionner rapidement afin qu'il devienne le porte-flambeau du juridique dans l'ère de l'électronique.

En prenant les devants et en passant aux actes, le notariat pourra ainsi se faire consacrer le «magistère» des conventions électroniques.

11.16 COMITÉ DES RELATIONS CANADIENNES ET INTERNATIONALES

Depuis le dernier rapport, le Comité s'est réuni de façon régulière.

Depuis toujours, la Chambre des notaires du Québec est appelée à participer à de nombreux organismes en y déléguant des représentants et en y fournissant un rapport financier.

Pour tirer davantage profit de ces diverses implications, le Bureau a créé le Comité des relations canadiennes et internationales à sa réunion du 14 et 15 mai 1987.

Le Comité a reçu le mandat de structurer et planifier efficacement la participation des notaires en établissant des règles appropriées de sélection, de rotation et de relève.

L'année dernière à l'Assemblée du mois de mai, le Comité présentait aux membres du Bureau le premier répertoire d'organismes intitulé «Relations canadiennes et internationales».

Il serait souhaitable que les nouveaux élus puissent se procurer un exemplaire de ce répertoire afin d'avoir une meilleure connaissance des participations de la Chambre à l'extérieur de la province.

Au cours de la dernière année, le Comité a apporté un suivi quotidien aux représentants de la Chambre.

Il a entre autres pris connaissance de tous les rapports des délégués, en a apporté un suivi afin que le notariat puisse bénéficier au maximum des retombées de ces participations.

Il a, tout au cours de l'année, été un support au Comité administratif en faisant des recommandations dans le choix de nos participations et dans la sélection de nos délégués.

Également, le Comité a toujours été disponible pour participer à l'organisation et à l'accueil de délégations étrangères.

De plus, dans le but de mieux informer les notaires sur les implications de la Chambre à l'extérieur du Québec, le Comité dispose d'une chronique régulière dans la revue «NOTAIRES d'aujourd'hui».

Cette chronique nous permet de faire connaître autant les notaires qui nous représentent que les organismes dans lesquels la Chambre est présente, et cela permet à l'ensemble des notaires du Québec d'en saisir les retombées pour le notariat québécois.

De plus, le Comité a élaboré au cours de la dernière année une politique de délégation qui a été présentée aux membres du Bureau qui l'ont approuvée lors de la réunion du mois de mars.

11.17 COMITÉ SUR LES SERVICES FRAIS JURIDIQUES

Le Comité sur les services frais juridiques a été créé par le Comité administratif, à sa réunion du 20 mai 1987, dans le but d'étudier toute la question des frais juridiques payés par d'autres que le bénéficiaire ou prépayés par ce dernier, que le bénéfice soit offert par l'État, un employeur, une association syndicale ou autre, ou encore par un prêteur ou un vendeur. Le Comité a essayé de prévoir les conséquences sur le notariat et a fait des recommandations sur l'attitude que devrait adopter notre Corporation sur cette question.

Le rapport du Comité a été étudié à trois réunions successives du Bureau et la majorité de ses recommandations ont été acceptées.

Dans le cours de l'exercice, terminé le 31 mars 1990, le Comité s'est réuni à deux occasions.

La première de ces réunions visait à étudier l'une des recommandations du rapport face à laquelle les membres du Bureau ont manifesté des réserves et des interrogations; le Comité a aussi étudié la question des notaires à l'emploi des entreprises de service public, cette question n'ayant pas été traitée dans le rapport. Suite à la réunion, le Comité a produit un addendum à son rapport qui fut présenté aux membres du Bureau, en novembre 1989.

La deuxième réunion fut une rencontre avec Me Édith Guilbert, présidente du Sous-comité de la législation sur la Loi sur le notariat et Me Mireille Bessette, juriste à la Chambre des notaires. Cette réunion avait pour but d'obtenir le point de vue des membres du Comité sur les services frais juridiques afin de compléter l'étude du projet de modification à la Loi sur le notariat et au Code de déontologie.

Me Guilbert a exposé aux membres du Comité les démarches de son sous-comité, les principes qui l'ont guidé et les hypothèses de solutions auxquelles sont arrivés les membres du Sous-comité. Les membres du Comité ont étudié point par point le projet, ils se sont déclarés d'accord avec l'ensemble du projet mais ont demandé d'y apporter certaines modifications pour éviter les difficultés d'interprétation et pour couvrir tous les aspects de certaines questions qui avaient été étudiées par le Comité.

11.18 RAPPORT SUR LE PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Avec septembre 1989, le cinquième concours de bourses d'études supérieures de la Chambre des notaires, était lancé. Douze candidatures ont été considérées et trois nouvelles bourses ont été octroyées.

Me Jacques Auger, Me André Cossette, Me Robert Hétu, détenteur en 1988 d'un M.B.A., à titre de boursier de la Chambre, et Me Johane Ducharme forment le Comité de sélection. Rappelons que le programme de bourses d'études supérieures comprend pour l'année 1990-1991 trois bourses de 15 000 $ chacune. Les boursiers doivent entreprendre au Canada ou à l'étranger des études de deuxième ou troisième cycle à temps complet dans un domaine d'intérêt notarial.

Ainsi, pour cette année, le Comité administratif a accepté la recommandation du Comité de sélection et les nouveaux boursiers sont:

M. Alain Hudon, étudiant au D.D.N. à l'Université Laval étudiera pour l'obtention d'un D.E.A. (diplôme d'études approfondies) en droit des affaires à l'Université Montpellier ou Aix-Marseille III. **Mme Lucie Laflamme,** étudiante au D.D.N. à l'Université Laval. Elle poursuivra des études pour l'obtention d'une maîtrise en droit mention «droit immobilier» à l'Université Limoges. **M. Ronald Miglierina,** étudiant au D.D.N. à l'Université de Montréal, étudiera également pour l'obtention d'une maîtrise, mais cette fois en fiscalité. Il entreprendra ses études à l'Université de Sherbrooke.

Ces trois récipiendaires devraient être reçus notaire en juin 1990.

Me Claude St-Pierre, notaire à Montréal et boursier de l'an dernier, a déposé une demande de renouvellement de sa bourse. Il a entrepris des études de M.B.A. au Boston College, Massachussets et le progrès de ses études apparaît satisfaisant. Parmi nos anciens boursiers, quatre ont complété leurs études et obtenu le diplôme convoité, il s'agit de:

Me Louisette Cyr, notaire à Ste-Foy
(Maîtrise en fiscalité)
Me Brigitte Lefebvre, notaire à Montréal
(D.E.A. (Diplôme d'études approfondies))
Me Guy Lefrançois, notaire à Beauport
(Article 15(1) «Loi de l'impôt sur le revenu»)
Me Claude Prévost, notaire à Montréal
(Maîtrise en fiscalité)

PROGRAMME DES MINI-BOURSES

Parallèlement au programme de bourses d'études supérieures, la Chambre des notaires accorde des bourses d'une valeur maximale de 2 000 $ chacune.

Au cours de l'année 1989-1990, douze bourses ont été accordées, d'une valeur de 1 400 $ chacune et deux demandes de renouvellement ont donné lieu à des bourses de 1 000 $ chacune. Les récipiendaires poursuivent des études de maîtrise dans divers secteurs parmi

lesquels on compte le droit international privé, la copropriété, le droit fiscal.

Le programme des mini-bourses permet aux récipiendaires de payer une partie de leurs frais et demeure un encouragement à poursuivre des études post-graduées.

Les récipiendaires sont les notaires:
BOURSES 1 400 $

Me Brigitte Ashby, notaire à St-Hyacinthe
Me François Brochu, notaire à Québec
Me Chantal Buote, notaire à Bedford
Me André Forget, notaire à Montréal
Me Johanne Forget, notaire à Sherbrooke
Me Caroline Fradette, notaire à St-Damien
Me Christine Gagnon, notaire à Ste-Foy
Me Richard Gauthier, notaire à Gatineau
Me Raymond Lacroix, notaire à Sherbrooke
Me Jean Martel, notaire à Marieville
Me Pierre Pepin, notaire à Tracy
Me Nathalie Piché, notaire à Ste-Rose
Me Yvon Robitaille, notaire à St-Damien

RENOUVELLEMENT 1 000 $

Me Alain Guilbert, notaire à St-Hyacinthe
Me Sylvie Lafond, notaire à Lachenaie

12.0

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la
Chambre des notaires du Québec

Nous avons vérifié le bilan des divers fonds de la Chambre des notaires du Québec au 31 mars 1990 et les états de leurs résultats et de leur surplus (déficit) pour l'exercice clos à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Chambre des notaires du Québec au 31 mars 1990 ainsi que ses résultats pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Samson Bélair
Comptables agréés

Montréal, le 1er mai 1990

13.0

ÉTATS FINANCIERS

BILAN
FONDS GÉNÉRAL ET FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES
AU 31 MARS

	1990			1989
	FONDS GÉNÉRAL	FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES	TOTAL	TOTAL
ACTIF				
Encaisse (note 1)	339 599 $	828 900 $	1 168 499 $	563 389 $
Débiteurs	14 980	22 585	37 565	79 768
Interfonds	69 417		69 417	
Dû par la Corporation de Service		959 031	959 031	586 352
Intérêts courus	10 917	386 831	397 748	275 257
Placements, au coût				
(valeur du marché 1990: 12 121 150 $)	287 402	12 662 040	12 949 442	9 091 129
Frais payés d'avance	23 154		23 154	149 740
	745 469 $	14 859 387 $	15 604 856 $	10 745 635 $
PASSIF				
Créditeurs	257 372 $	423 894 $	681 266 $	804 047
Revenu reporté	123 541		123 541	94 580
	380 913	423 894	804 807	898 627
SURPLUS	364 556	14 435 493	14 800 049	9 847 008
	745 469 $	14 859 387 $	15 604 856 $	10 745 635 $

BILAN
AUTRES FONDS
AU 31 MARS

ACTIF

	1990	1989
FONDS D'INDEMNISATION		
Encaisse (note 1)	135 184 $	67 793 $
Interfonds		14 010
Intérêts courus	3 662	5 180
Placements, au coût (valeur du marché 1990: 55 325 $)	55 625	385 175
	194 417 $	472 158 $
FONDS DE BIBLIOTHÈQUE HENRI TURGEON		
Encaisse	1 765 $	1 540 $
Intérêts courus	566	566
Placements, au coût (valeur du marché 1990: 10 000 $)	10 000	10 000
	12 331 $	12 106 $
FONDS DE PRÉSIDENCE DE L'U.L.N.L.		
Encaisse (note 1)	175 833 $	192 747 $
Intérêts courus	1 843	
	177 676 $	192 747 $

PASSIF ET SURPLUS

	1990	1989
FONDS D'INDEMNISATION		
Passif		
Réserve pour réclamations en cours	803 369 $	833 745 $
Créditeurs	11 088	25 089
Interfonds	3 458	
Surplus (déficit) (note 4)	(623 444) $	(386 676) $
	194 471 $	472 158 $
FONDS DE BIBLIOTHÈQUE HENRI TURGEON		
Surplus	12 331 $	12 106 $
FONDS DE PRÉSIDENCE DE L'U.L.N.L.		
Passif		
Créditeurs	2 372 $	$
Interfonds	21	
Surplus	175 283	192 747
	177 676 $	192 747 $

RÉSULTATS ET SURPLUS DU FONDS GÉNÉRAL
EXERCICE CLOS LE 31 MARS

		PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	RÉEL	
		1990	1990	1989
REVENUS				
Notaires - cotisation régulière		2 240 000 $	2 261 260 $	2 048 325 $
Notaires - cotisation spéciale	*	485 270	431 409	
Étudiants		85 000	88 650	85 650
Registre des testaments		700 000	787 988	722 415
Revenus généraux		74 200	102 416	94 867
		3 584 470	3 671 723	2 951 257
DÉPENSES				
Sessions du Bureau		114 000	116 676	79 155
Comité administratif		105 000	91 548	93 606
Cabinet du syndic et inspection professionnelle	*	735 550	750 157	790 622
Comités		128 850	96 890	114 997
Service des communications		474 000	472 639	457 704
Droit préventif	*	483 500	431 409	
Frais administratifs	*	1 493 267	1 624 138	1 523 743
		3 534 167	3 583 457	3 059 827
RÉSULTATS DE L'EXERCICE		50 303	88 266	(108 570)
SURPLUS au début		284 290	284 290	400 860
		334 593	372 556	292 290
Moins: utilisation du surplus réservé				
Réduction du loyer		8 000	8 000	8 000
SURPLUS à la fin		326 593 $	364 556 $	284 290 $
AFFECTATION DU SURPLUS				
Surplus réservé			16 000 $	24 000 $
Surplus non réservé			348 556	260 290
			364 556 $	284 290 $

* Ces postes ont fait l'objet d'une révision budgétaire

RÉSULTATS ET SURPLUS DU FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS

		PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	RÉEL	
		1990	1990	1989
REVENUS				
Intérêts sur dépôts en fidéicommis (note 5)		6 000 000 $	9 634 151 $	7 591 182 $
Intérêts sur placements		900 000	1 299 646	855 047
Cours de formation professionnelle		311 000	389 862	289 088
Ventes de publications		20 000	17 115	15 100
Répertoire de droit (note 6)		150 000	203 701	175 366
Subventions, dons et legs		1 000	1 000	1 184
		7 382 000	11 545 475	8 926 967
DÉPENSES				
Salaires	*	1 195 405	1 143 972	1 002 206
Frais généraux	*	474 291	560 964	611 786
Centre de documentation	*	342 200	305 414	277 592
Formation professionnelle continue	*	543 900	524 101	453 658
Publications	*	1 532 500	1 487 769	1 456 750
Comités		635 000	179 630	425 349
Communication de l'information juridique	*	750 000	713 508	635 181
Droit préventif	*	483 500	475 991	
Guide de gestion et de pratique	*	559 931	557 699	259 684
Autres	*	830 203	723 652	421 502
		7 346 930	6 672 700	5 543 728
RÉSULTATS AVANT POSTE EXTRAORDINAIRE				3 383 239
POSTE EXTRAORDINAIRE				(1 619 074)
RÉSULTATS DE L'EXERCICE		35 070 $	4 872 775	1 764 165
SURPLUS AU DÉBUT			9 562 718	7 798 553
SURPLUS À LA FIN			14 435 493 $	9 562 718 $

* Ces postes ont fait l'objet d'une révision budgétaire

RÉSULTATS ET SURPLUS DU FONDS D'INDEMNISATION
EXERCICE CLOS LE 31 MARS

	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	RÉEL	
	1990	1990	1989
REVENUS			
Cotisations	448 000 $	452 260 $	231 095 $
Intérêts sur placements	40 000	39 881	46 274
	488 000	492 141	277 369
DÉPENSES			
Salaire et avantages sociaux	35 000	35 000	25 000
Frais de quittance et honoraires	10 000	34 763	28 653
Frais du Comité du fonds d'indemnisation	16 000	18 282	16 290
Réclamations (note 7)	477 000	640 864	836 305
	538 000	728 909	906 248
RÉSULTATS DE L'EXERCICE	(50 000) $	(236 768)	(628 879)
SURPLUS (DÉFICIT) au début		(386 676)	242 203
SURPLUS (DÉFICIT) à la fin		(623 444) $	(386 676) $

RÉSULTATS ET SURPLUS DU FONDS DE BIBLIOTHÈQUE HENRI TURGEON
EXERCICE CLOS LE 31 MARS

SURPLUS AU DÉBUT	12 106 $	11 930 $
Intérêts gagnés sur placements	1 225	1 176
Subvention versée	(1 000)	(1 000)
SURPLUS À LA FIN	12 331 $	12 106 $

RÉSULTATS ET SURPLUS DU FONDS DE PRÉSIDENCE DE L'U.I.M.L.
EXERCICE CLOS LE 31 MARS

	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	RÉEL	
	1990	1990	1989
REVENUS			
Intérêts sur placements	15 000 $	25 101 $	13 137 $
Contribution du Fonds d'études	62 500	62 500	
Subvention du Fonds général	27 500	27 500	
Inscriptions			4 924
TOTAL DES REVENUS	105 000	115 101	18 061
DÉPENSES - PRÉSIDENCE			
Représentations et participation	12 040	4 657	
Préparation de réunions	7 000	8 498	
Administration	4 900		
Frais de transport et de séjours	44 215	44 326	
Frais de représentation	10 000	5 131	
	78 155	62 612	
DÉPENSES - SECRÉTARIAT DU CONSEIL PERMANENT			
Représentations et participation	3 780	1 675	
Préparation de réunions	2 800	863	
Administration	4 200		
Frais de transport et de séjours	12 155	25 683	
	22 935	28 221	
DÉPENSES GÉNÉRALES			
Salaires de secrétariat	15 000	15 821	
Papeterie et impression	6 000	11 590	
Timbres et messagerie	9 000	11 144	
Divers	1 000	3 177	87
	31 000	41 732	87
TOTAL DES DÉPENSES	132 090	132 565	87
RÉSULTATS DE L'EXERCICE	(27 090) $	(17 464)	17 974
SURPLUS AU DÉBUT		192 747	174 773
SURPLUS À LA FIN		175 283 $	192 747 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1990

1. ENCAISSE

En vertu d'une entente avec le banquier principal de la Chambre des notaires, un intérêt spécial est versé sur les sommes d'argent déposées au compte courant sur la base suivante:

le taux des dépôts à terme de 30 à 59 jours sur le solde net quotidien, payable mensuellement.

2. REVENUS REPORTÉS

Les revenus reportés de 123 541 $ correspondent à l'excédent des revenus sur les dépenses concernant le droit préventif. Ces revenus seront utilisés au cours du prochain exercice financier.

3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations acquises sont passées aux résultats de l'exercice courant.

4. FONDS D'INDEMNISATION

En vertu du règlement, l'indemnité maximale payable à même le fonds est établie à 300 000 $ pour le total des réclamations contre un même notaire. De plus, le surplus du Fonds d'indemnisation doit être maintenu à un montant minimum de 100 000 $. La cotisation de 1990-1991 a été fixée à 295 $ afin de combler le déficit et de maintenir le surplus prescrit par le règlement.

5. REVENUS DU FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES

Étant dans l'impossibilité d'estimer avec précision les montants d'intérêts courus pour les comptes en fidéicommis par les membres, les intérêts de ces comptes sont comptabilisés sur base de caisse.

6. VENTES DU RÉPERTOIRE DE DROIT

Au 31 mars 1990, il y avait 436 983 $ (550 891 $ en 1989) d'ententes signées avec les étudiants en notariat. Ces revenus ne seront comptabilisés qu'au moment de leur encaissement.

7. RÉCLAMATIONS

Les réclamations de l'année courante se composent de la façon suivante:

Réclamations payées dans l'année	671 575	$
Recouvrement	(335)	
Ajustement de la réserve pour réclamations en cours	(30 376)	
	640864	$

8. ENGAGEMENTS

La Chambre des notaires du Québec est liée par des contrats de locaux administratifs jusqu'au 30 avril 1997. Le montant total des loyers s'élève à 3 253 856 $ pour une superficie totale de 25 200 pieds carrés. À ce montant, s'ajoutent les taxes et frais escalatoires qui sont estimés à 315 000 $ pour l'année 1991.

Loyer de base

1991:	328 169 $
1992:	332 096 $
1993:	506 465 $
1994:	510 878 $
1995:	510 878 $
1996-97:	1 065 370 $

Le coût total du loyer annuel est assumé en fonction de l'espace utilisé par les différents fonds et la Corporation de service:

Fonds général	31 %
Fonds d'études notariales	46 %
Fonds des assurances	13 %
Corporation de service	10 %

9. IMPUTATION DES SALAIRES

Les salaires et les avantages sociaux du personnel sont imputés aux différents fonds, selon la nature de leurs activités:

	Fonds Général	Fonds d'études notariales
Président	60 %	40 %
Vice-président	100 %	
Direction générale	50 %	50 %
Service du secrétariat	100 %	
Services administratifs	50 %	50 %
Services des communications	33 %	67 %
Services professionnels		100 %
Service du syndic		100 %
Service de l'inspection professionnelle	75 %	25 %

10. ÉTATS FINANCIERS

À des fins de comparaison avec celles de l'exercice courant, certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées.

REVENUS DÉTAILLÉS DU FONDS GÉNÉRAL
EXERCICE CLOS LE 31 MARS

	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	RÉEL	
	1990	1990	1989
NOTAIRES			
Cotisations régulières	2 240 000 $	2 261 260 $	2 048 325 $
Cotisations spéciales *	485 270	431 409	
	2 725 270	2 692 669	2 048 325
ÉTUDIANTS			
Inscriptions au notariat	10 000	10 800	11 000
Inscriptions à l'examen	45 000	47 000	43 800
Certificats d'admission à l'exercice	28 500	28 950	28 350
Règlements d'admission à l'étude	1 500	1 900	2 500
	85 000	88 650	85 650
REGISTRE DES TESTAMENTS			
Rapports mensuels	560 000	612 047	573 372
Lettres d'avis	6 000	5 771	5 413
Honoraires de recherche	134 000	170 170	143 630
	700 000	787 988	722 415
REVENUS GÉNÉRAUX			
Cessions de greffes et gardes provisoires	7 000	8 790	8 110
Certificats d'authenticité	38 000	43 011	40 595
Amendes parcues	6 000	3 608	5 788
Intérêts	23 200	24 509	39 402
Autres		22 498	972
	74 200	102 416	94 867
	3 584 470 $	3 671 723 $	2 951 257 $

* Ce poste a fait l'objet d'une révision budgétaire.

DÉPENSES DÉTAILLÉES DU FONDS GÉNÉRAL
EXERCICE CLOS LE 31 MARS

		PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	RÉEL	
		1990	1990	1989
SESSIONS DU BUREAU				
Indemnités et frais		74 000 $	85 806 $	74 114 $
Représentations régionales		40 000	30 870	5 041
		114 000	116 676	79 155
COMITÉ ADMINISTRATIF				
Indemnités et frais		32 000	16 856	26 417
Indemnité du président et du vice-président		60 500	60 589	57 566
Frais de représentation du président et du directeur général		12 500	14 103	9 623
		105 000	91 548	93 606
CABINET DU SYNDIC ET INSPECTION PROFESSIONNELLE				
Salaires des syndics et enquêteur		248 000	247 303	228 799
Salaires des inspecteurs	*	255 300	244 481	307 931
Frais d'inspection		75 000	63 618	84 712
Dépenses fixes		15 750	10 688	15 375
Frais juridiques		40 000	138 674	59 689
Programmation		10 000		
Comité de discipline		20 000	43 375	31 585
Amendes disciplinaires		(15 000)	(72 393)	(37 794)
Secrétariat des syndics et inspecteurs		136 500	131 911	130 325
Frais imputés au fonds des assurances		(50 000)	(57 500)	(30 000)
		735 550	750 157	790 622
COMITÉS				
Examens		91 400	80 568	77 900
Vérification		7 250	4 275	10 095
Arbitrage		1 000	482	1 562
Tarif		13 000		1 906
«Ad hoc» et spéciaux		5 000	1 654	2 179
Frais juridiques			1 484	8 480
Relations canadiennes et internationales		7 200	8 427	12 875
Réflexion		4 000		
		128 850	96 890	114 997
SERVICE DES COMMUNICATIONS				
- annexe A		474 000	472 639	457 704
DROIT PRÉVENTIF	*	483 500	431 409	
FRAIS D'ADMINISTRATION				
- annexe B	*	1 493 267	1 624 138	1 523 743
TOTAL DES DÉPENSES		3 534 167 $	3 583 457 $	3 059 827 $

* Ces postes ont fait l'objet d'une révision budgétaire

DÉPENSES DÉTAILLÉES DU FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS

		PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	RÉEL	
		1990	1990	1989
SALAIRES				
Cadres	•	710 288 $	730 401 $	636 909 $
Secrétariat	•	315 557	267 933	226 043
Contribution au fonds de pension		23 500	20 250	18 142
Charges sociales et avantages sociaux	•	146 060	125 388	121 112
		1 195 405	1 143 972	1 002 206
FRAIS GÉNÉRAUX				
Loyer et taxes	•	225 791	243 748	207 975
Téléphone		45 000	62 243	42 194
Timbres		16 000	14 371	15 116
Photocopieur		10 000	13 694	13 939
Frais d'inspection		25 000	19 758	28 507
Programmation et location		20 000	19 894	10 020
Honoraires professionnels et frais de vérification		25 000	66 634	40 909
Fournitures diverses		65 000	71 500	69 490
Achats de mobilier et d'accessoires		20 000	24 786	38 047
Aménagement				136 266
Frais de représentation du président et du directeur général		12 500	13 702	9 323
Formation du personnel		10 000	10 634	
		474 291	560 964	611 786
CENTRE DE DOCUMENTATION				
Acquisitions, programmation, traitement des données	•	107 700	104 722	82 332
Gestion de documents		13 000	18 763	10 085
Salaires		218 500	180 429	183 126
Congrès et cours		3 000	1 500	2 049
		342 200	305 414	277 592
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE				
Cours de formation professionnelle	•	543 900	524 101	453 658
		2 555 796	2 534 451	2 345 242
Montant à reporter				

DÉPENSES DÉTAILLÉES DU FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES (SUITE)
EXERCICE CLOS LE 31 MARS

		PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	RÉEL	
		1990	1990	1989
Montant reporté		2 555 796 $	2 534 451 $	2 345 242 $
PUBLICATIONS				
Répertoire de droit	*	1 060 000	1 015 336	1 019 521
Cours de perfectionnement		180 000	243 468	187 585
Code civil		64 500	62 408	59 807
Les Cahiers		53 000	24 832	42 497
La revue du notariat		105 000	105 000	100 000
Index - Revue du notariat	*	10 000	10 000	
Recueil de jurisprudence en droit immobilier		60 000	26 725	47 340
		1 532 500	1 487 769	1 456 750
COMITÉS				
Formation en notariat		283 000	40 784	157 442
Fonds d'études notariales		8 000	8 459	3 406
Législation		200 000	82 106	224 139
Technologie et informatique		24 000	8 748	16 812
Études sur la copropriété		70 000	29 433	
Avenir et intégrité, autres		50 000	10 100	23 570
		635 000	179 630	425 369
COMMUNICATION DE L'INFORMATION JURIDIQUE - annexe C	*	750 000	713 508	635 181
DROIT PRÉVENTIF	*	483 500	475 991	
GUIDE DE GESTION ET DE PRATIQUE	*	559 931	557 699	259 684
AUTRES				
Projet Cégep St-Jérôme		15 000	1 562	45 024
Bourses d'études	*	138 000	108 114	56 067
Subventions	*	519 203	476 117	232 715
Frais de délégations et contributions	*	148 000	137 100	86 833
Tarif		10 000	759	863
		830 203	723 652	421 502
		7 346 930 $	6 672 700 $	5 543 728 $

* Ces postes ont fait l'objet d'une révision budgétaire

ANNEXE A
DÉPENSES DU SERVICE DES COMMUNICATIONS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS

	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	RÉEL	
	1990	1990	1989
Indemnités et frais de réunions	8 000 $	2 780 $	7 068 $
Salaires	40 000	39 009	42 935
Communications externes	35 000	35 445	32 806
Campagne de médias électroniques	320 000	320 000	310 000
Magazine «NOTAIRES d'aujourd'hui»	30 000	31 646	37 454
Activités diverses	41 000	43 759	27 441
	474 000 $	472 639 $	457 704 $

ANNEXE B
FRAIS D'ADMINISTRATION
EXERCICE CLOS LE 31 MARS

		PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	RÉEL	
		1990	1990	1989
Salaires des cadres	*	201 208 $	328 745 $	184 307 $
Salaires du personnel	*	385 995	387 130	365 545
Charges sociales et avantages sociaux	*	167 773	151 845	142 235
Aménagement				156 523
Acquisition de mobilier et d'accessoires		40 000	39 774	52 211
Contribution au fonds de pension		30 000	27 776	24 848
Dépenses générales et papeterie		91 500	113 520	97 875
Téléphone		60 000	66 781	56 414
Timbres		60 000	65 498	45 362
Programmation et location de l'ordinateur		60 000	43 748	55 394
Loyer et taxes	*	223 791	203 692	197 137
Frais juridiques et services professionnels		20 000	84 965	54 992
Formation du personnel		10 000	6 859	
Frais de vérification		5 000	6 225	4 500
Contributions et associations diverses		41 500	40 599	36 300
Photocopieur		15 000	3 332	14 994
Délégations, congrès nationaux et internationaux		39 000	15 727	29 148
Présidence de l'U.I.N.L.		27 500	27 500	
Frais de gardes provisoires		15 000	10 422	5 958
		1 493 267 $	1 624 138 $	1 523 743 $

* Ces postes ont fait l'objet d'une révision budgétaire

ANNEXE C
DÉPENSES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION JURIDIQUE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS

		PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	RÉEL	
		1990	1990	1989
Salaires		79 500 $	77 549 $	70 335 $
Dépliants d'information		65 000	64 966	
Honoraires des consultants		40 000	42 392	
Vidéo institutionnel		40 000	40 693	
Déjudiciarisation		125 000	127 059	
Dons et parrainage		15 000	5 032	
Magazine «NOTAIRES d'aujourd'hui»	*	15 000	15 811	
Tournée présidentielle				205 376
Salons d'exposition		125 000	130 728	106 127
Campagne média-télévision		150 500	150 500	152 254
Messages - journaux et revues				11 999
Imprimés				45 511
Journée du droit		20 000	18 560	12 544
Formation		20 000	20 000	14 676
Autres		55 000	20 218	16 359
		750 000 $	713 508 $	635 181 $

* Ces postes ont fait l'objet d'une révision budgétaire

14.0

NOTAIRES ASSERMENTÉS EN 1989-1990

Altro, David A.
Ashby, Brigitte
Aubé, Georges
Bacon, Nathalie
Baillie, Eric
Barabé, Yvan
Baribeau, Martine
Bauer, Monika L.
Beauchamp, Michel
Beauchemin, Marie
Beaudet, Robert
Beaulieu, Sylvie
Beauparlant, France
Bélanger, Dominique
Bélanger, Nathalie
Bergeron, Hélène
Bernier, Diane
Bérubé, Manon
Bérubé, Nicole
Besner, Carole
Blais, André
Blais, Guylaine
Boisvert, Louise
Bolduc, Pierre
Bouchard, Perle
Boucher, Mireille
Boulanger, Julie
Bourque, Claire
Boutet, Rosaire
Boyer, Anne-Marie
Brault, Francine
Buote, Chantal
Caron, Benoît
Caron, Hélène
Casault, Louise
Cayer, Chantale
Chabot, Liliane
Chaloux, Claudine
Charette, Ninon
Cholette, Mireille
Choquet, Nicole
Cloutier, Denise
Comeau, Pauline
Côté, Sylvie
Courtois, Daniel
D'Amours, Marcelle
Daoust, Nathalie
Darha, Maria
Delagrave, Louise
Desrochers, Céline
Désy, Suzanne
Di Nello, Jimmy
Dion, Danielle
Dion, Gemain
Doucet, Claudette
Drapeau, Bernard
Duhaime, Manon
Dumais, Céline
Dupuis, Sophie
Durocher, Nathalie
Ethier, Adélard
Ethier, Suzie
Field, Carolyne-Ann
Fleury, Francine
Fontaine, Charles André
Fortin, Michelle
Friard, Ariane
Gagnon, Bruno
Gagnon, Charles
Gagnon, Christine
Gareau, Diane
Gasse, Paule
Gaudreault, Andrée
Gaudreault, Nancy
Gauthier, Nancy
Gauthier Richard
Gazaille, Linda
Gélinas, Guy
Germain, Paul
Girard, Nathalie
Girouard, Sylvie
Giroux, Yvan
Goulet, Dominique
Goulet, Dorice
Grilli, Cristina
Guay, Marie-Claude
Guillemette, Anne
Heaps, Edith
Hélie, Carmen
Héon, Luc
Himbeault, Louise
Jeansonne, Carole
Jodoin, Nathalie
Juneau, Luc
Laberge, Jean-François
Labrecque, Cécile
Lacroix, Raymond
Ladouceur, Yves
Lafleur, Guylaine
Lagacé, Luce
Laliberté, Louis
Laliberté, Rhéaume
Langlois, Denys
Lantagne, Michel
Lanthier, Marie
Lapointe, Marcel
Laquerre, Simon
Larin, Céline
Larin, Simon
Larivière, Joanne
Larocque, Paul
Latulippe, Johanne
Lavoie, Donald
Leblanc, Nathalie
Leblond, Nathalie
Ledoux, Johanne
Legault, Esther
Lemoine, France
Leprévôt, Cathenne
Leroux, Charles
Lessard, Laurent
Lévesque, B. Viviane
Lévesque, Lise
Lévesque, Nathalie
Lewis, Danielle
Longtin, Benoit
Loranger, Julie
Malouin, Dominique
Marchand, Sylvie
Marineau, Line
Marsolais, Ninon
Ménard, José
Michaudville, Sylvain
Moissonnier-Ayvazian, Nadine
Monty, Réjean
Morier, Elise
Morin Yvan
Morissette, Louise
Munger, Nathalie
Nadeau, Marc
Nadeau, Patrice
Nadeau, Sylvie
Nguyen, Lan Huong
O'Sullivan, Jeanne
Odesse, Stéphane
Ouellette, Sophie
Ouimet, Sylvain
Pagé, Daniel
Papineau, Anne-Marie
Paquette, Nathalie
Paquin, Louis
Paré, Sylvain
Périgny, Pierre
Perreault, Pierre
Perreault, Suzie
Petitclerc, Line
Piché, Nathalie
Pillière, Jean François
Pilon, Chantal A.
Plante, Michel
Poitras, Martine
Poulin, Marie-Hélène
Poupart, Jean
Proulx, Johanne
Quesnel, Chantal P.
Raymond, Marie-Josée
Renaud, Michèle Lynda
Riendeau, Marie-Claude
Robillard, Josée
Rodrigue, Claude
Rodrigue, Pierre E.
Rossignol, Josée
Roy, Annick
Salama, Raphaël H.
Savard, Béatrice
Simard, Annie
Simard, Daniel
Simard, Linda
Snowdon, Robert D.
St-Denis Andrée
St-Georges, Lucie
St-Pierre, Carl
Thériault, Maryse
Tousignant, Manon
Trahan, Ingrid
Tremblay, Josée
Tremblay, Marie Sylvie
Turbide, Jocelyne
Turcotte, Denis
Vachon, Stéphane
Vincent, Christiane
Vlahos, Esmé
Wolfe, Manon